



Le sexisme en Belgique

Revenge porn, harcèlement sexuel en ligne et autres formes de cyberintimidation

Résultats des enquêtes *#YouToo?*
et Revenge Porn

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Définitions	3
3. Cyberintimidation.....	4
3.1 Fréquence.....	4
3.2 Les auteur-e-s de cyberintimidation	7
3.3 Description des expériences.....	9
3.4 Réactions et impact.....	10
3.5 Aveu d’acte de cyberintimidation	11
4. Cyberintimidation sexiste.....	14
4.1 Le sexisme, un thème et un champ de mines	14
4.2 Évaluation subjective des motivations sexistes	15
4.3 Analyse des comportements sexistes	16
5. Harcèlement sexuel en ligne	19
6. Revenge porn	22
6.1 Fréquence.....	22
6.2 Victimes de revenge porn.....	23
6.3 Caractéristiques des expériences.....	24
6.4 Description des expériences.....	26
6.5 Signalements reçus par l'Institut	29
7. Conclusion	31
8. Recommandations.....	32
Fournisseurs de services d’hébergement responsables	32
Sensibilisation.....	33
Codes de conduite.....	34
Sensibilisation au sexisme	34
Sensibilisation aux expériences de violence	34
Lutte contre la violence entre partenaires et la violence sexuelle	35
Lutte contre le harcèlement dans les écoles secondaires.....	35

1. Introduction

Les médias sociaux peuvent être considérés comme une sorte d'espace public. Cet espace est virtuel, mais les personnes peuvent s'y rencontrer et interagir de manière agréable ou désagréable. Si cet espace n'est pas sûr en raison d'intimidations en tout genre, c'est injuste en soi. Si ces brimades visent spécifiquement les femmes ou les hommes, il s'agit de surcroît d'une forme de sexisme (inversé). Cela s'applique également au harcèlement des personnes en raison de leur identité de genre. Le comportement antisocial sur les médias sociaux peut être le reflet de la façon dont les personnes se comportent dans les espaces publics physiques, mais il peut aussi en être totalement distinct. Les médias sociaux offrent en effet, dans une certaine mesure, la possibilité de garder l'anonymat, ou de créer plusieurs identités, ce qui suscite toute une dynamique propre. Certaines personnes semblent également convaincues que les limites d'un comportement socialement acceptable dans l'espace virtuel sont différentes de celles de l'espace public physique, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Le présent rapport porte presque exclusivement sur les expériences et les comportements négatifs. Il coule de source que cela ne change rien au fait que la majorité des personnes ont des expériences positives et que les médias sociaux ont beaucoup d'aspects positifs. Rester en contact pendant une pandémie n'en est qu'un exemple parmi tant d'autres. Les médias sociaux ne sont pas strictement délimités ici et désignent les différentes formes d'interaction humaine numérique plus ou moins manifeste.

Certes, tout le monde n'utilise pas les médias sociaux, mais une majorité de personnes le font. Statbel, l'office belge de statistique, estime que 62 % des Belges utilisent les médias sociaux à un moment ou à un autre. Chez les femmes de moins de 24 ans, ce chiffre s'élève à 93 % et chez les jeunes hommes à 86 %¹. Au fil des ans, l'utilisation des médias sociaux n'a fait qu'augmenter, même si d'autres plateformes ont gagné en popularité.

La plupart des données qui figurent dans le présent rapport sont basées sur l'enquête sur le sexisme #YouToo?, qui a été menée auprès de la population belge en mai et juin 2020. Les personnes ont été interrogées sur leurs points de vue et leurs expériences en matière d'égalité et d'inégalité entre les femmes et les hommes. Dans ce contexte, différents thèmes ont été abordés². Le présent rapport examine les expériences de cyberintimidation et analyse les cas où il peut être question de sexisme. Il explore les formes spécifiques de harcèlement sexuel en ligne et de *revenge porn*. Les données de l'enquête #YouToo? sont complétées par celles de l'enquête en ligne plus modeste sur le *Revenge Porn* et de la base de données des plaintes de l'Institut.

2. Définitions

La cyberintimidation consiste à utiliser les médias sociaux pour blesser ou rabaisser systématiquement d'autres personnes. Les médias sociaux deviennent ainsi un environnement menaçant ou hostile. La cyberintimidation peut être **sexiste**, mais ce n'est pas forcément le cas. La cyberintimidation sexiste consiste à attaquer une personne en raison de son sexe et à la cibler en tant que femme, ou en tant qu'homme, personne transgenre ou non binaire. Le sexisme vise à créer ou à maintenir l'inégalité entre

¹ Les chiffres se rapportent à l'année 2021.

Statbel: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/utilisation-des-tic-aupres-des-menages>

² Vous trouverez de plus amples informations sur la méthodologie et les résultats de l'enquête #YouToo? sur : https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/discrimination/sexisme/enquete_youtoo

les sexes³. La cyberintimidation sexiste peut prendre la forme d'un **harcèlement sexuel en ligne**. Le comportement d'intimidation présente alors une composante sexuelle évidente.

Le **revenge porn** consiste spécifiquement à partager ou à diffuser des images (photos ou vidéos) montrant une personne nue, ou des visuels à caractère sexuel, sans le consentement de la personne concernée⁴. Le motif peut être la vengeance, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Les personnes ont parfois des intentions commerciales ou il s'agit d'un chantage pour obtenir de l'argent ou des faveurs sexuelles. Certain-e-s le font pour leur plaisir. Le **revenge porn** est punissable, quel qu'en soit le motif. Même s'il ne s'agit que d'une menace. Par ailleurs, il importe peu que la personne représentée ait donné l'autorisation de prendre les images ou qu'elle les ait prises elle-même ; dès lors que cette personne n'a pas donné l'autorisation de montrer ou de diffuser ces images, ou qu'elle retire cette autorisation, il s'agit de **revenge porn**⁵. C'est pourquoi le législateur utilise le terme plus correct de « diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel »⁶. Regarder les images d'une personne qui n'y a pas consenti constitue une forme de **voyeurisme** et est également punissable en soi.

Dans le cadre de la « **sextorsion** », une personne est contrainte de faire ou de ne pas faire quelque chose, sous la menace de la diffusion d'images intimes. Bien que ce ne soit pas encore explicitement mentionné dans la loi pour les personnes majeures, la sextorsion peut être poursuivie comme une forme d'extorsion, ou d'atteinte à l'intégrité sexuelle.

3. Cyberintimidation

3.1 Fréquence

Dans le cadre de l'enquête #YouToo?, la cyberintimidation est définie comme l'« utilisation des médias sociaux pour blesser ou rabaisser systématiquement d'autres personnes ». Parmi les personnes qui utilisent les médias sociaux au moins occasionnellement, 11 % disent avoir déjà été victimes de cyberintimidation (rés. pond. éch.)⁷. Il n'y a pas de différence significative selon le sexe, mais bien selon l'âge : parmi les moins de 25 ans, 23 % ont déjà été victimes de cyberintimidation. Dans la tranche d'âge de 25 à 34 ans, cette proportion n'est plus que de 15 %. Il n'y a plus de différence entre les catégories d'âge supérieures. À partir de 35 ans, environ 8 % sont victimes de cyberintimidation.

³Plus d'informations sur le sexisme dans la section [« Cadre théorique et questionnaire »](#).

⁴Au sens strict, il peut également s'agir d'enregistrements sonores d'actes sexuels explicites. La loi prévoit cette possibilité, mais les enregistrements sonores n'ont pas été abordés dans le cadre de ces enquêtes.

⁵Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur :

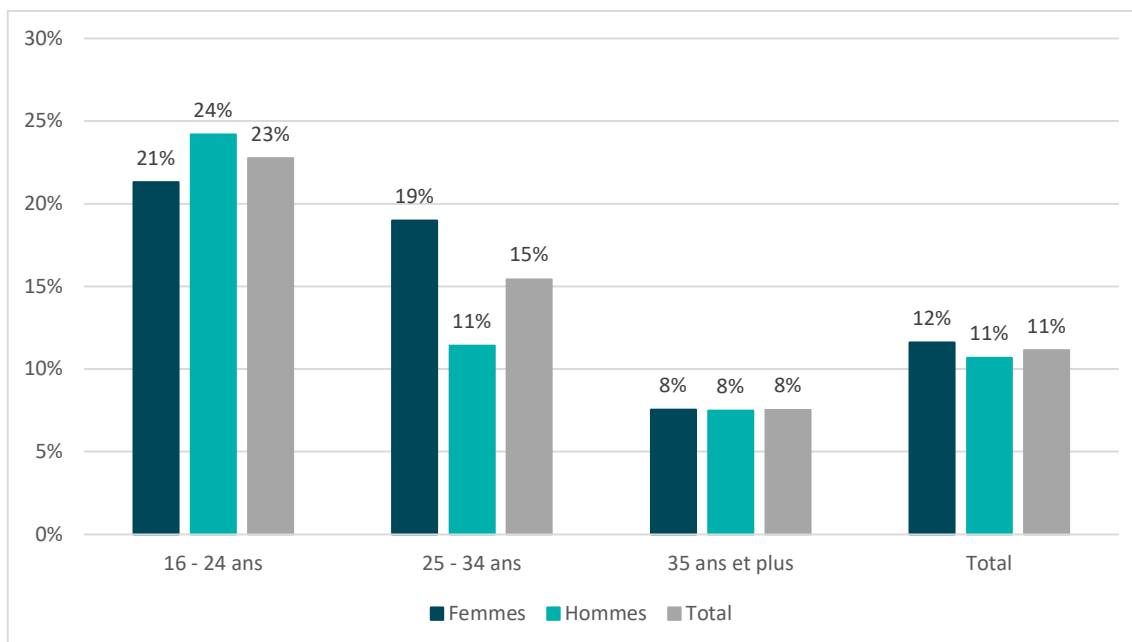
https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/violence/revenge_porn.

⁶ Loi du 4 mai 2020 (MB du 18 mai 2020) visant à combattre la diffusion non consensuelle d'images et d'enregistrements à caractère sexuel.

⁷ Rés. pond. éch. : résultats pondérés de l'échantillon. Dans le cadre de l'enquête #YouToo?, un échantillon aléatoire a été constitué et une enquête ouverte a également été organisée. Toutes les données sont utilisées dans l'étude, mais afin de faire des constats représentatifs pour la Belgique, on s'est limité aux résultats pondérés de l'échantillon selon la région, l'âge et le sexe. Ceci est indiqué par (rés. pond. éch.). Vous trouverez plus d'informations relatives à la méthodologie de l'étude sur :

https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/discrimination/sexisme/enquete_youtoo

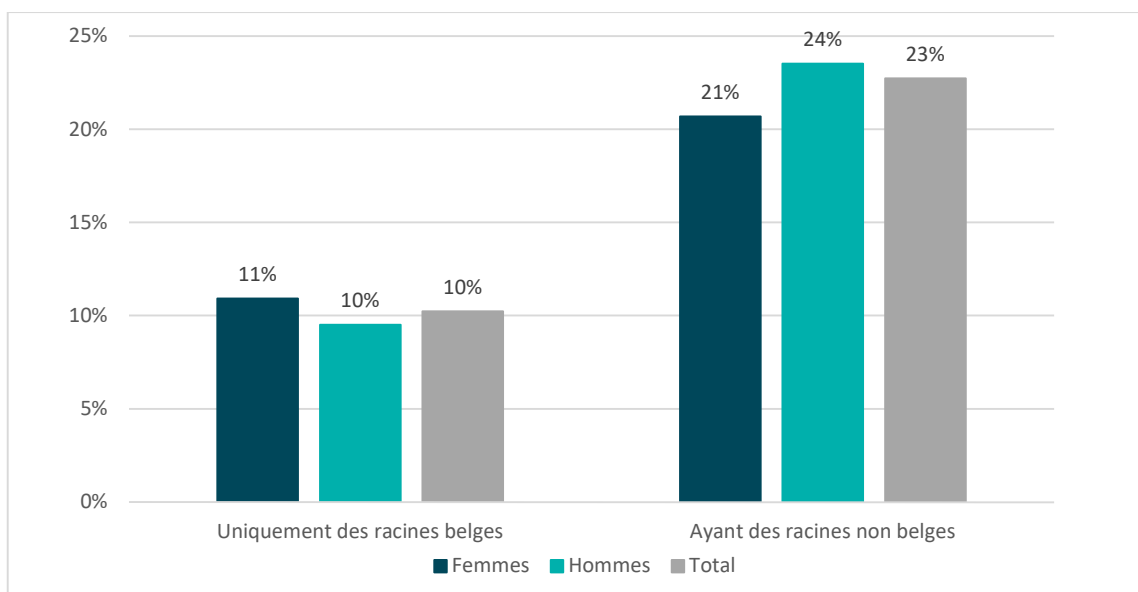
Graphique 1 : Personnes ayant déjà été victimes de cyberintimidation, par sexe et par âge



Source : IEFH, enquête #YouToo? 2020 (rés. pond. éch.)⁷

Lorsque d'autres caractéristiques sociodémographiques sont incluses dans l'analyse, il s'avère que les minorités ethnoculturelles sont plus à risque d'être victimes de cyberintimidation. Ce risque est plus faible pour ceux/celles qui sont titulaires d'un diplôme universitaire. La cyberintimidation est du reste proportionnellement moins fréquente en Flandre et légèrement plus fréquente à Bruxelles.

Graphique 2 : Personnes ayant déjà été victimes de cyberintimidation, par sexe et par origine

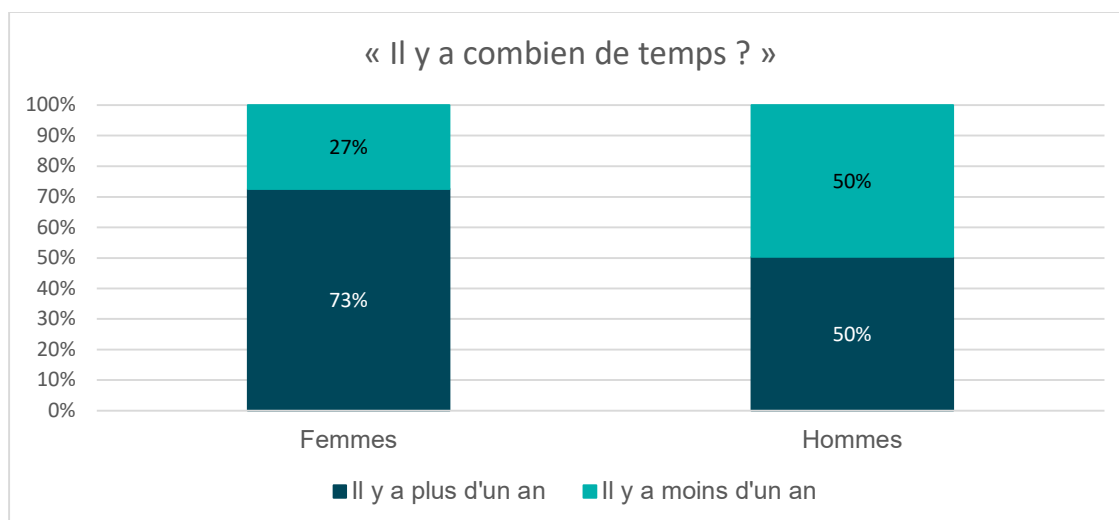


Source : IEFH, enquête #YouToo? 2020 (rés. pond. éch.)

Les personnes ayant des racines non belges constituent une minorité dans l'échantillon. Pourtant, il apparaît qu'elles sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de cyberintimidation. Le genre n'est pas un facteur supplémentaire.

Lors d'expériences de violence, l'enquête fait toujours une distinction entre les douze derniers mois et les expériences plus anciennes. Pour le groupe de répondant-e-s qui ont déjà été victimes de cyberintimidation, il y a une différence significative selon le sexe, en ce sens que l'intimidation tend à être plus récente et plus fréquente chez les hommes.

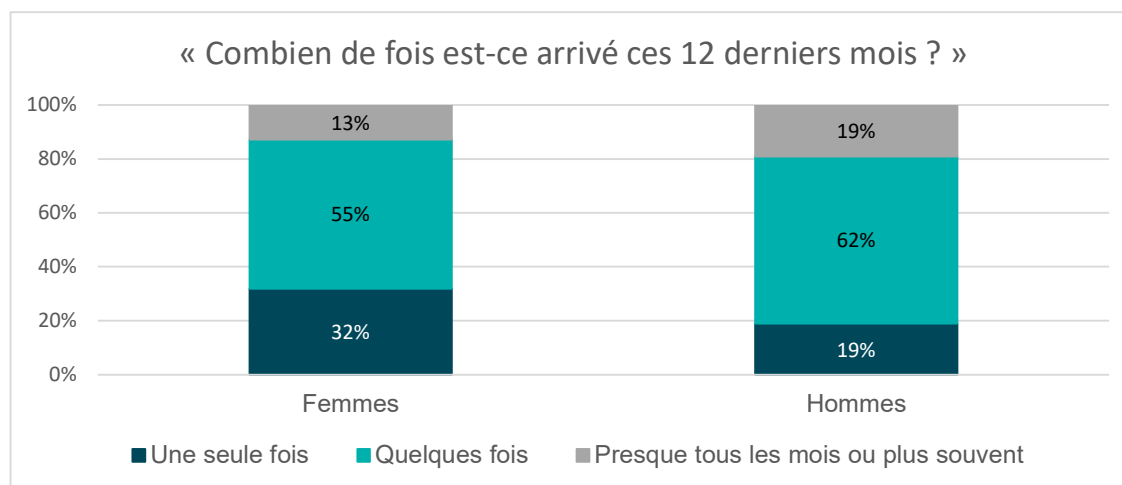
Graphique 3 : Quand les personnes ont-elles été victimes de cyberintimidation ?



Source : IEFH, enquête #YouToo ? 2020

Les répondant-e-s qui ont indiqué avoir été victimes d'intimidation en ligne au cours de l'année écoulée ont été interrogé-e-s de manière plus approfondie au sujet de la fréquence. Pour plus de la moitié des personnes, il s'agit de quelques fois. Pour les femmes, un cas sur trois est un incident unique. Pour les hommes, il s'agit d'un cas sur cinq.

Graphique 4 : Fréquence de la cyberintimidation pour les expériences récentes

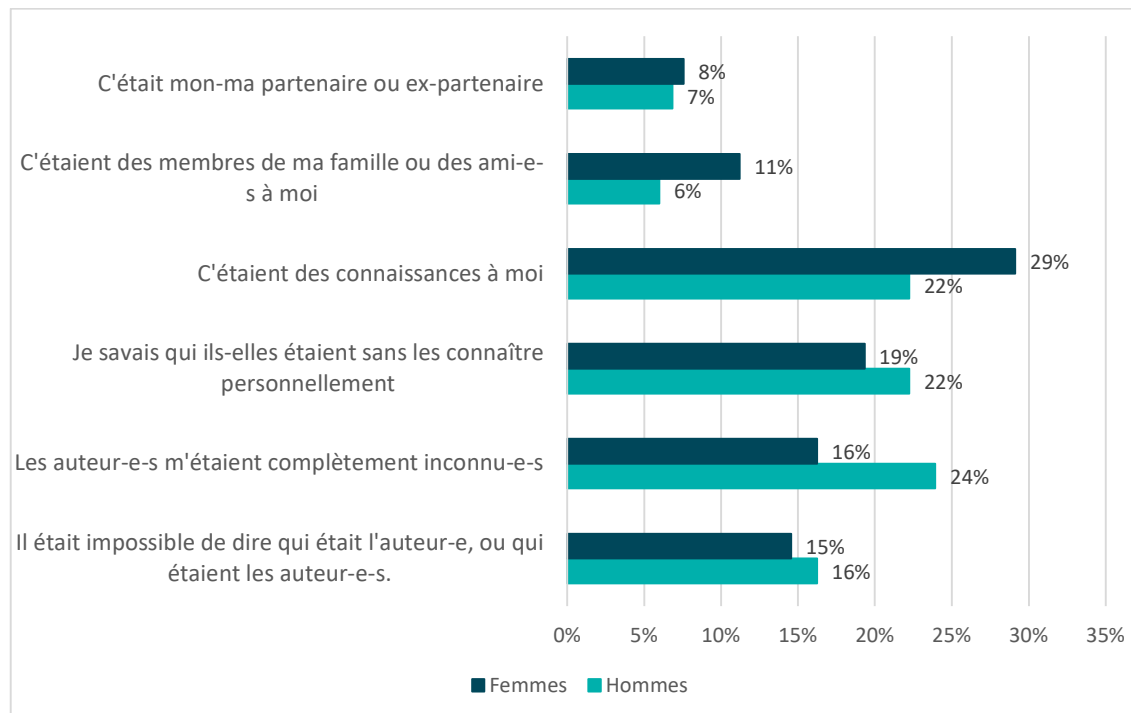


Source : IEFH, enquête #YouToo? 2020

3.2 Les auteur-e-s de cyberintimidation

L'une des caractéristiques importantes des médias sociaux est l'existence de contacts fréquents entre inconnu-e-s. Les victimes de cyberintimidation ne savent donc pas toujours qui sont leurs bourreaux. C'était le cas pour un tiers d'entre elles : les auteur-e-s étaient soit complètement anonymes, soit identifiables, mais inconnu-e-s. Chez les hommes, la proportion atteint même 40 %. Les femmes sont comparativement plus susceptibles d'être harcelées par des connaissances. 29 % d'entre elles déclarent que la pire chose qu'elles ont vécue sur les médias sociaux a été commise par une connaissance, 11 % par des ami-e-s ou des membres de leur famille et 8 % par un-e partenaire ou un-e ex-partenaire. Chez les hommes, les chiffres sont chaque fois légèrement inférieurs, bien que les différences ne soient pas statistiquement significatives.

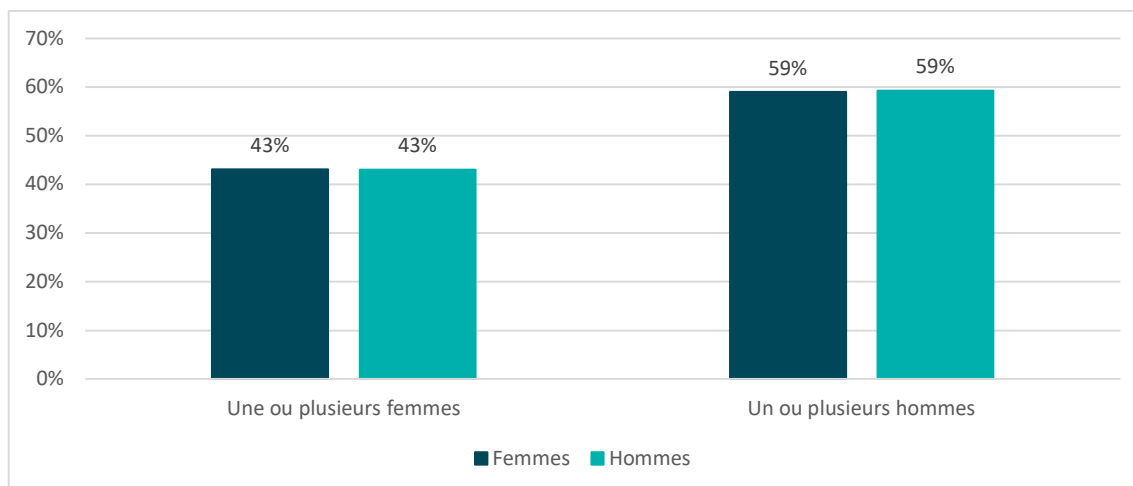
Graphique 5 : Identité des auteur-e-s des pires expériences de cyberintimidation



Source : IEFH, enquête #YouToo? 2020

Si les auteur-e-s étaient connu-e-s, les victimes ont été invitées à indiquer leurs caractéristiques. Il était possible de cocher plusieurs catégories de réponses. Les auteur-e-s sont plus souvent des hommes, et cela vaut aussi bien pour les femmes que pour les hommes interrogé-e-s. Toutefois, plus de quatre personnes sur dix déclarent que les auteures de ces actes étaient une ou plusieurs femmes.

Graphique 6 : Auteur-e-s connu-e-s des pires expériences de cyberintimidation, par sexe



Source : IEFH, enquête #YouToo? 2020

Les répondant-e-s ont eu la possibilité de donner une description plus détaillée des auteur-e-s. Cela a fourni 142 réponses.

Les camarades de classe ou les élèves de la même école sont les plus souvent cité-e-s. Un témoignage sur cinq concerne des personnes issues du milieu scolaire. Ce sont des expériences du passé, ou des situations que ces jeunes vivent encore. Cependant, il arrive aussi que les harceleur-se-s continuent après l'école. Il est régulièrement mentionné qu'il s'agit d'expériences vécues lorsque les auteur-e-s et les victimes étaient encore de jeunes adolescent-e-s. Une étudiante raconte : « *Très jeunes (environ 11 ans), c'était un groupe considéré comme "populaire" par le reste des élèves.* »⁸

En outre, les ex et les nouveaux-elles partenaires, les ami-e-s, les membres de la famille et les connaissances, les personnes qui sont membres d'un même club, les collègues, les dirigeant-e-s, etc. sont également décrits. Toute personne faisant partie du même cercle social dans le monde réel peut, en principe, amener un conflit dans le monde virtuel.

Un étudiant de dix-neuf ans se souvient : « *C'était passé de l'intimidation à l'internet, ce n'était pas purement cybernétique.* »

La cyberintimidation est alors une extension des relations quotidiennes. Les médias sociaux deviennent ainsi un moyen d'atteindre un certain objectif. Un homme hétérosexuel de 31 ans témoigne : « *C'était mon ex et une amie à elle qui m'ont mis la pression à cause de notre rupture. À l'époque, j'ai eu un peu de mal à m'en sortir. Mais cela ne s'est plus jamais représenté depuis. Bien que je passe beaucoup de temps sur Facebook, je n'accorde pas beaucoup d'importance à mon alter ego numérique.* »

Concernant les harceleur-se-s en ligne qui ne sont pas issu-e-s de leur propre environnement, les répondant-e-s ont tendance à être dur-e-s dans leur description. Il est par exemple souvent mentionné qu'il s'agit d'hommes frustrés, de machos, de blancs, d'hétéros ou au contraire de gays, etc. De personnes issues d'une minorité ethnique (différente) ou précisément de la même minorité ethnique. Les auteur-e-s sont décrit-e-s comme étant arrogant-e-s, stupides, marginaux-ales, en quête

⁸ Afin de protéger l'anonymat des témoins et dans un souci de lisibilité des citations, les textes ont parfois été édités.

d'affirmation de soi, animé-e-s d'une haine de soi, des patient-e-s psychiatriques, des escrocs, des tricheur-se-s, des pirates informatiques, narcissiques, d'extrême droite, d'intolérant-e-s de gauche, féministes, antiféministes, extrémistes, des opposant-e-s politiques, des défenseur-se-s de l'islam, des ennemi-e-s de la religion, des pairs, des personnes âgées, des jeunes, etc. On peut donc dire qu'il règne une grande diversité parmi les auteur-e-s.

3.3 Description des expériences

Les répondant-e-s ont eu la possibilité de décrire ce qu'ils-elles avaient « vécu en matière d'intimidation sur les médias sociaux ». 331 personnes ont répondu. Une personne sur cinq a évoqué des expériences pouvant être qualifiées de harcèlement sexuel. Ce thème est abordé plus en détail dans le paragraphe suivant.

Insultes et commentaires offensants

Ce qui est mentionné le plus souvent, ce sont les insultes et les commentaires offensants. Une personne sur trois y fait référence. Il peut s'agir, par exemple, de commentaires humiliants sur des photos. Une jeune étudiante raconte : « *On me faisait toujours des remarques sur le fait que j'étais laide ou sur le fait que je ressemblais à un cochon.* » Une personne raconte comment elle a été traitée de « *kankerwijf* »⁹ sur Twitter par un Néerlandais qu'elle ne connaissait pas : « *Cela m'a fait très mal à l'époque, car j'avais perdu ma mère d'un cancer du sein un an ou deux auparavant.* »

Menaces

Les menaces sont aussi souvent mentionnées. Une personne sur sept déclare avoir été menacée. Parfois, ce sont même des menaces de mort. Il y a parfois des menaces de viol. Il peut également s'agir de menaces à l'encontre de membres de la famille, du/de la partenaire, des enfants, voire des animaux domestiques. Il arrive qu'un-e auteur-e vous fasse sentir qu'il-elle peut aussi vous attaquer physiquement. Un homme de 59 ans témoigne : « *... si je ne rabaissais pas mon caquet, "on" saurait me trouver pour me donner une leçon. J'essaie maintenant de faire profil bas sur Facebook et je garde mes opinions plutôt de gauche pour moi, car l'atmosphère devient plus sinistre de semaine en semaine.* »

Harcèlement

La façon dont beaucoup de médias sociaux sont organisés, avec l'idée sous-jacente de « suivre » des personnes populaires, les rend aussi involontairement très adaptés à la traque d'une personne. Ici aussi, il peut y avoir une interaction entre le monde virtuel et le monde physique. Une femme âgée de 37 ans raconte : « *C'était un harceleur qui pensait que nous avions une relation, alors que je ne lui ai jamais parlé. Il faisait également d'autres choses pour attirer mon attention, comme déposer des plaintes non fondées, etc.* »

Certains trolls parviennent à obtenir des informations de contact et passent du harcèlement en ligne au harcèlement dans la vie réelle.

⁹ « *Kankerwijf* » est une insulte néerlandaise peu ou pas utilisée en Flandre. Elle exprime un profond mépris pour une femme. On ne sait pas clairement si l'insulte signifie que cette personne aurait un cancer, ou que c'est une « *kankeraarster* », c'est-à-dire quelqu'un qui rouspète et se plaint énormément (du verbe « *kankeren* », qui signifie rouspéter, râler). Il existe cependant une association claire avec la maladie.

Les personnes actives sur les médias sociaux sont parfois spécifiquement ciblées. Une blogueuse de 33 ans énumère : « *Changer des photos, menacer ma famille, menacer mes animaux de compagnie, traquer mes followers et les menacer, en exigeant qu'ils-elles m'ignorent, sinon ils-elles seraient les prochain-e-s sur la liste, etc.* »

Cette énumération nous ferait presque oublier que ce type de comportement n'est pas né avec les médias sociaux. Une femme de 70 ans raconte que son ex-mari a un jour mis son numéro de téléphone dans une annonce de journal, comme si elle était une prostituée à la recherche de clients.

Moqueries

Une personne sur seize mentionne avoir été ridiculisée. Une femme décrit son expérience comme suit : « *On se moquait de moi simplement parce que mon opinion est un peu conservatrice.* »

Désinformation, falsification de profil et d'identité

Les médias sociaux produisent également des formes spécifiques de comportement d'intimidation. La diffusion de fausses nouvelles est régulièrement mentionnée (un témoignage sur treize), tout comme l'usurpation d'identité ou la falsification de profils (un sur vingt-et-un). Une femme de 30 ans raconte : « *On a remplacé ma photo de profil sur Facebook par une image pornographique.* »

Les autres personnes semblent parfois adopter aisément les fausses informations, avec toutes les conséquences que l'on sait. Une victime de fausses déclarations concernant ses animaux de compagnie témoigne : « *Le message contenant mon nom, mon surnom et toute une explication est rapidement devenu viral. Il a circulé aux Pays-Bas et en Belgique et j'ai reçu des menaces d'un peu partout. J'ai dû désactiver mon compte.* »

Le harcèlement va parfois très loin et est organisé de manière systématique. Une jeune femme raconte ses années d'enseignement secondaire : « *Elles ont créé de faux profils de garçons, puis ont commencé à « flirter » avec moi et à me poser des questions personnelles. Un groupe Facebook « anti-mon nom » a également été créé.* » Une autre jeune femme se souvient : « *Les garçons de ma classe s'étaient ligués contre moi, ils prévoyaient sur Facebook ce qu'ils allaient faire comme "blagues" le lendemain. Ils m'empêchaient de parler, me donnaient des surnoms dégradants et tournaient les autres élèves contre moi.* »

Violation de la vie privée et du droit à l'image

Un témoignage sur quinze fait état de violations de la vie privée et du droit à l'image. Des coordonnées, des informations à caractère personnel ou des photos sont alors partagées en ligne sans autorisation.

3.4 Réactions et impact

Bien que cela n'ait pas été explicitement demandé, certain-e-s répondant-e-s ont également décrit leurs réactions face à ce comportement et à son impact.

Les propres réactions sur les médias sociaux

Les personnes indiquent souvent qu'elles répondent de manière assez directe aux autres et entrent en discussion. Certaines personnes copient le comportement et commencent à leur tour à harceler. Et enfin, il y a aussi des répondant-e-s qui disent qu'ils-elles bloquent les harceleur-se-s et continuent simplement à faire ce qu'ils-elles faisaient auparavant. De cette façon, ils-elles ne contribuent pas à un climat hostile sur les médias sociaux et tentent de limiter les nuisances pour eux/elles-mêmes.

L'impact sur leur bien-être

Il y a aussi l'impact psychologique. Certaines personnes disent qu'elles ne s'en soucient pas vraiment, mais d'autres écrivent qu'elles se sentent blessées ou peu sûres de leur apparence ou de leurs capacités et compétences. Beaucoup ont également peur, ce qui n'est pas surprenant vu le nombre élevé de menaces. Pour de nombreuses personnes, la cyberintimidation porte gravement atteinte à leur qualité de vie.

Les conséquences sur leur fonctionnement dans l'espace virtuel

Ensuite, il y a les conséquences socio-psychologiques, l'impact sur leur fonctionnement. La cyberintimidation est souvent une question d'exclusion et d'isolement. Les victimes présentent parfois un comportement d'évitement. Les personnes ne se sentent plus en sécurité et se tiennent à l'écart des médias sociaux. Ils-Elles sont contraint-e-s d'accepter que cela restreigne leur liberté, leurs possibilités et leur champ d'action. La cyberintimidation vise parfois à réduire virtuellement les personnes au silence, et il arrive que les auteur-e-s parviennent à leurs fins.

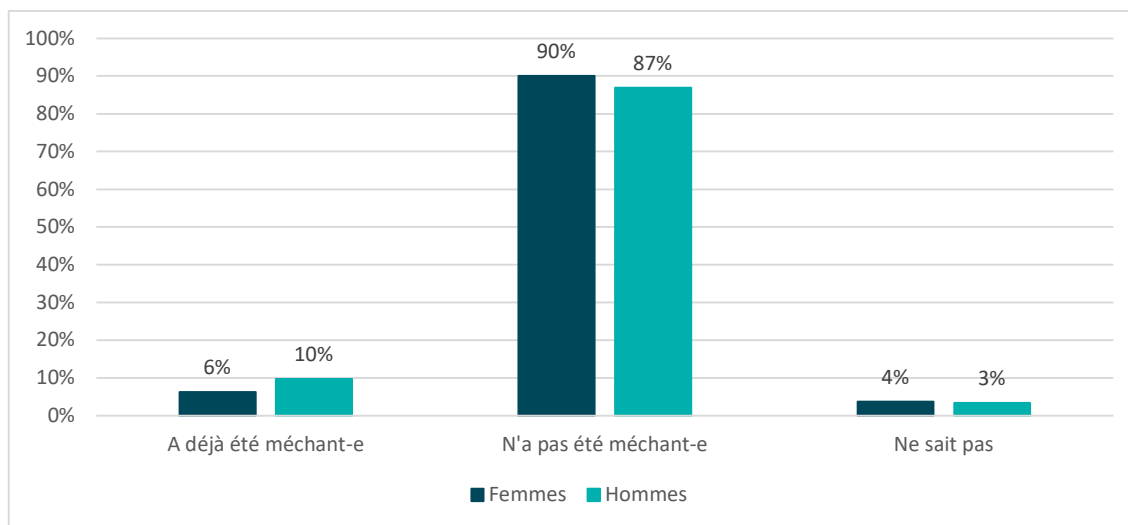
L'impact sur leurs relations interpersonnelles dans le monde réel ?

Et pour finir, la cyberintimidation peut également être préjudiciable pour les relations dans la vie physique. Dans le cas d'auteur-e-s connu-e-s, ces relations peuvent être gravement perturbées. Quelques répondant-e-s témoignent également d'un préjudice de réputation à long terme, car il leur est difficile de se défaire des étiquettes qui leur ont été attribuées. L'exclusion dans l'espace virtuel est alors transposée dans l'environnement physique.

3.5 Aveu d'acte de cyberintimidation

Dans le cadre de l'enquête #YouToo?, il a également été demandé dans quelle mesure les personnes avaient elles-mêmes déjà adopté le comportement au sujet duquel elles venaient d'être interrogées en tant que victime potentielle. Pour la cyberintimidation, la question était formulée comme suit : « Vous-même, avez-vous déjà fait preuve de méchanceté à l'égard de quelqu'un sur internet ou sur les médias sociaux ? La dernière fois que c'est arrivé, était-ce au cours des 12 derniers mois, ou y a-t-il plus longtemps ? Le fait que vous connaissiez ou non la personne n'a aucune importance. Efforcez-vous de répondre le plus honnêtement possible. » La majorité des personnes répondent ici par la négative. Cependant, 10 % des hommes et 6 % des femmes admettent avoir été méchant-e-s à un moment ou à un autre.

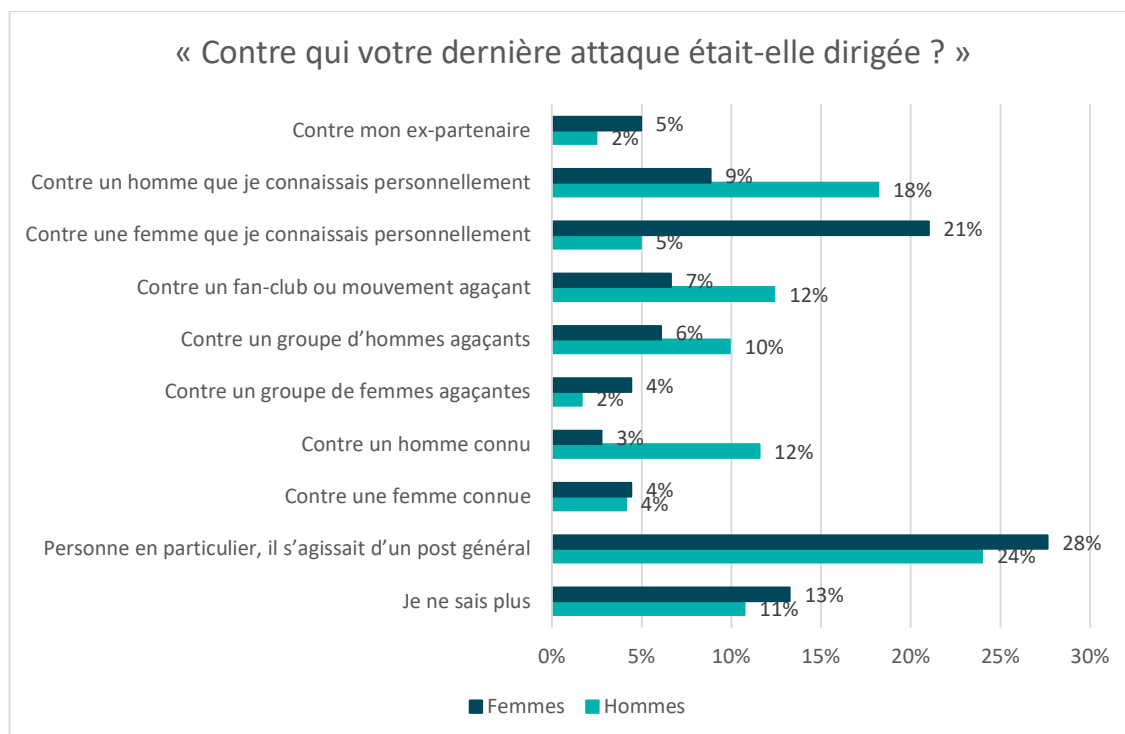
Graphique 7 : Aveu d'acte de cyberintimidation, par sexe



Source : IEFH, enquête #YouToo? 2020 (rés. pond. éch.)

Aux répondant-e-s ayant indiqué avoir déjà eux/elles-mêmes été méchant-e-s, il a été demandé contre qui leur dernière attaque était dirigée. Une option permettait d'indiquer qu'il s'agissait de son-sa propre partenaire, mais personne n'a coché cette option.

Graphique 8 : Cible de la cyberintimidation en cas d'aveu, par sexe



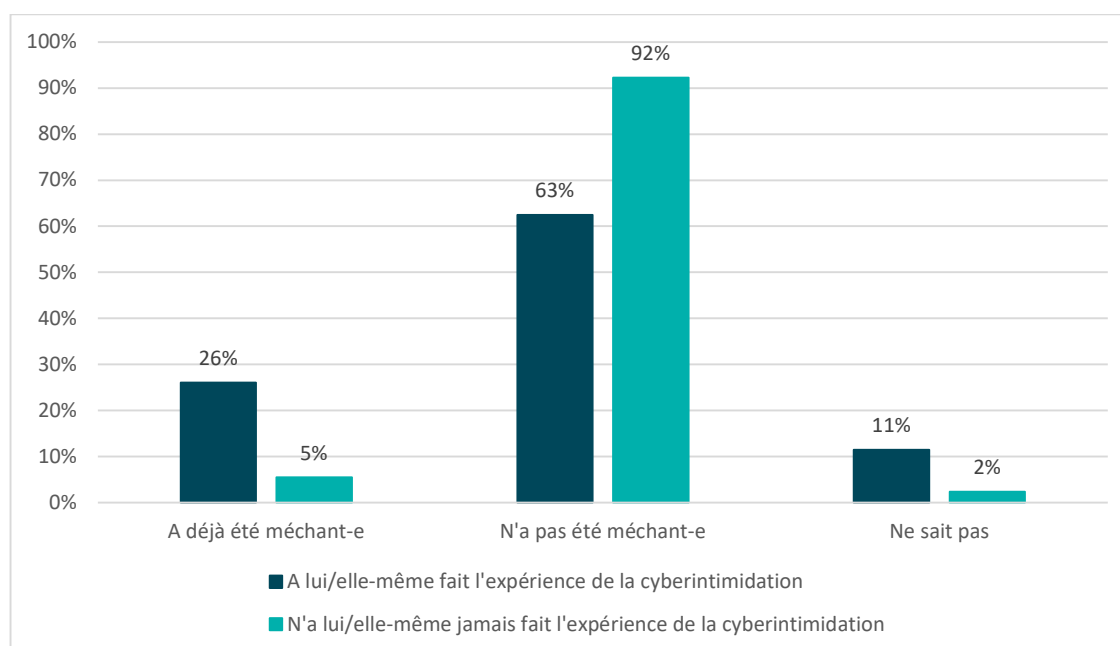
Source : IEFH, enquête #YouToo ? 2020

La catégorie la plus importante est celle des « messages amers » généraux qui ne visent personne en particulier. Ils contribuent à créer un climat désagréable, mais ne peuvent pas être considérés à

proprement parler comme de la cyberintimidation. Il est frappant de constater que les hommes sont plus susceptibles de cibler un homme qu'ils connaissent personnellement, tandis que les femmes sont plus susceptibles de cibler une femme qu'elles connaissent personnellement. Les hommes ciblent également plus souvent des hommes connus ou certains mouvements.

Les pourcentages d'aveu d'acte de cyberintimidation semblent beaucoup plus élevés chez les personnes qui disent avoir été elles-mêmes victimes de cyberintimidation. Cela peut être partiellement dû aux réactions des personnes : très souvent, le comportement est copié, et les personnes commencent alors à exprimer leurs opinions et à discuter de manière « aussi franche ». 26 % des personnes qui ont été victimes de cyberintimidation disent qu'elles ont elles-mêmes déjà été méchantes sur les médias sociaux. Enfin, 11 % doutent que leur comportement doive être défini comme méchant.

Graphique 9 : Aveu d'acte de cyberintimidation selon sa propre expérience de la cyberintimidation



Source : IEFH, enquête #YouToo? 2020 (rés. pond. éch.)

Afin d'atténuer le fait qu'il est indésirable d'être vu-e comme auteur-e de violence, la question relative à l'aveu est formulée moins crûment que celle concernant la victimisation. Pour parler réellement de harcèlement, il faut qu'il y ait un élément de répétition. On peut déduire des descriptions des expériences que l'effet du comportement d'intimidation est parfois créé précisément parce qu'un groupe de personnes instaurent ensemble un climat négatif, éventuellement sans se connaître ou sans être au courant de la situation.

Là encore, il a été demandé aux répondant-e-s de décrire leur comportement : « Pouvez-vous expliquer ce que vous avez fait sur les médias sociaux dans le but de blesser quelqu'un ? » Il y a eu 206 réponses à cette question. Les actes évoqués reflètent largement les expériences décrites par les victimes, à quelques détails près : personne ne s'avoue coupable de harcèlement sexuel ou de *revenge porn*, et personne n'utilise le terme « sexiste » pour se décrire soi-même. Les menaces sont également à peine mentionnées. Mais à part cela, il s'avère étonnamment facile d'admettre sa culpabilité. Les répondant-

e-s indiquent souvent qu'ils-elles se sont défendu-e-s de la même façon contre les attaques dirigées contre eux-elles.

D'un point de vue sociologique, il est intéressant de savoir dans quelle mesure les personnes se rendent compte qu'elles ont enfreint les règles sociales, qu'une limite a été franchie quelque.

Regrets

Une première catégorie dit regretter les faits après coup. Ces personnes présentent leurs excuses lorsque cela s'avère possible. Il s'agit souvent de personnes qui s'emportent lors d'un débat animé et qui ne s'en rendent compte qu'a posteriori. Les nombreux témoignages concernant l'enseignement secondaire sont également truffés de remarques : les jeunes se laissent emporter par ce qui se passe en classe et ne réalisent qu'après coup l'impact de leur comportement et à quel point ils-elles ont eu tort.

Se justifier

Un deuxième type d'auteur-e-s tient à se justifier. S'ils-Si elles semblent admettre que le comportement soit quelque part indésirable, ils-elles estiment qu'une exception peut être faite pour certaines catégories de personnes, comme les opposant-e-s politiques (droite contre gauche), les personnes ayant une autre opinion sur l'égalité (points de vue différents sur le féminisme, le sexisme et le racisme), les personnes ayant une autre opinion sur la religion (souvent pro et contre l'Islam), ou ayant un style de vie différent (végétaliens contre omnivores), etc. Il s'agit d'un constat inquiétant qui peut être interprété comme un symptôme de divisions croissantes et d'un renforcement de la pensée du « nous contre eux ». Les normes de décence ordinaire ne s'appliqueraient alors plus à certaines catégories de personnes méprisées.

La nouvelle normalité ?

Et enfin, il y a celles et ceux qui semblent penser que la manière brutale d'interagir est normale et que tout le monde doit simplement s'y adapter. Ils-Elles semblent considérer les médias sociaux comme une zone de guerre virtuelle. Si l'on s'en tient aux chiffres, il s'agit d'une petite minorité, qui, selon les plates-formes et les forums, peut toutefois donner le ton.

4. Cyberintimidation sexiste

Afin de déterminer dans quelle mesure le sexisme est présent dans la cyberintimidation, les trois questions ouvertes qui s'y rapportaient ont fait l'objet d'une analyse de contenu. Il y avait également une question indirecte sur le sexisme, qui figurait à différents endroits du questionnaire.

4.1 Le sexisme, un thème et un champ de mines

Une première observation est que le sexisme lui-même est aussi un thème abordé dans les débats sur les médias sociaux. Les témoignages font donc également état de sexisme et de personnes sexistes. Cela n'a rien de surprenant en soi. Les médias sociaux deviennent de plus en plus un espace public où l'on peut exprimer ses opinions et participer à des discussions. Le sexisme semble être l'un des sujets favoris de nombreux-ses utilisateur-ric-e-s actif-ve-s. Au même titre que le racisme, les convictions politiques, le véganisme, la religion, la migration, etc., les opinions sur le sexisme agissent de la même manière que le chiffon rouge sur le taureau.

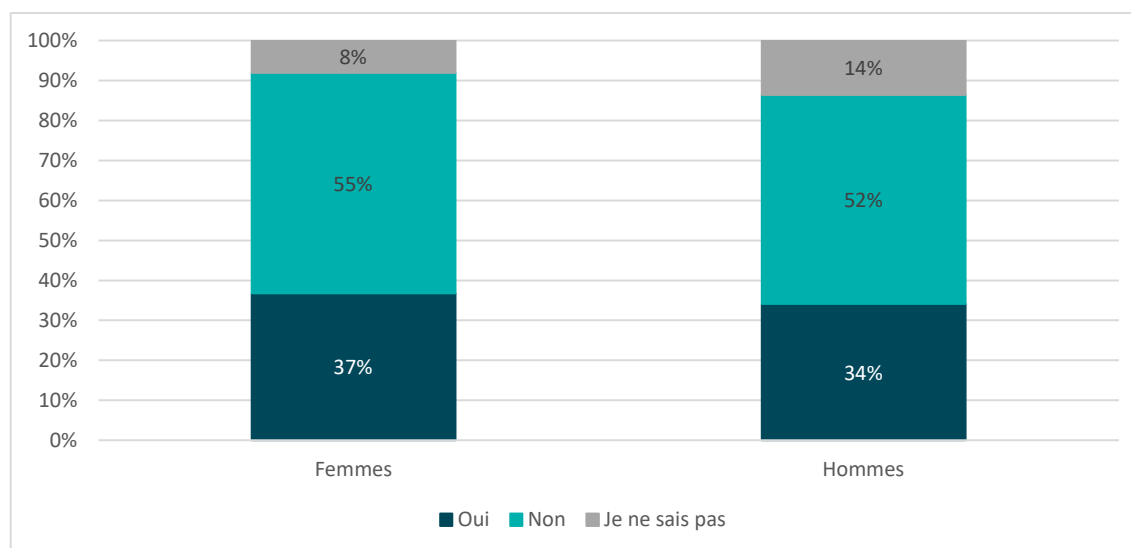
Une femme témoigne : « J'ai été traitée de sexiste parce que je soulevais la question du sexisme. »

Or, il est tout à fait plausible que le fait d'aimer débattre du sexisme soit un motif de participation à l'enquête, surtout pour l'enquête ouverte. L'enquête a de surcroît été diffusée, entre autres, par le biais d'une campagne Facebook payante. Un certain nombre de critères ont été spécifiés, mais les algorithmes sélectionnent l'audience d'une campagne en fonction des intérêts estimés et les images et slogans utilisés dans les publicités ont tous été des sujets sensibles dans le débat sur le sexisme.¹⁰

4.2 Évaluation subjective des motivations sexistes

Le sexisme n'a pas fait l'objet d'une question explicite. D'une part, il s'agit d'un phénomène trop complexe pour être saisi dans une seule question et d'autre part, il était nécessaire d'aller au-delà de la mesure dans laquelle les personnes ont conscience du sexisme. Les motivations sexistes ont été définies comme étant « l'attaque d'une personne parce qu'elle est une femme ou un homme, avec l'intention d'humilier cette personne en tant que femme ou en tant qu'homme ». La question était la suivante : « Avez-vous déjà eu l'impression que quelqu'un vous a attaqué sur les médias sociaux, afin de vous humilier en tant que femme/en tant qu'homme, ou de vous atteindre dans votre féminité/masculinité ? » Parmi les personnes ayant déclaré auparavant avoir été victimes de cyberintimidation, un peu plus d'un tiers estime que c'était alors lié à leur genre. Un groupe assez important a répondu à cette question qu'il ne sait pas : 8 % des femmes et 14 % des hommes. Cela pourrait indiquer qu'il s'agit d'une question que certaines personnes ne se posent jamais, et qui est par conséquent trop abstraite pour elles. Il est également possible qu'ils-elles aient du mal à évaluer l'intention de l'auteur-e.

Graphique 10 : Évaluation subjective des motivations : être humilié-e en tant que femme ou en tant qu'homme ou être atteint-e dans sa féminité ou sa masculinité, par sexe



Source : IEFH, enquête #YouToo? 2020 (rés. pond. éch.)

¹⁰ La campagne Facebook a été décrite dans le rapport intitulé « Collecte des données et taux de réponse », qui peut être téléchargé à partir du site web suivant :

https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/discrimination/sexisme/enquete_youtoo.

L'élément fallacieux de Facebook est également abordé dans le rapport « #MeToo »

Il est frappant de constater que lorsqu'on n'interroge pas explicitement au sujet du sexisme, mais qu'on utilise une description, les hommes déclarent en être victimes presque aussi souvent que les femmes.

Les répondant-e-s pouvaient indiquer qu'ils-elles s'étaient senti-e-s visé-e-s aussi bien en tant qu'homme qu'en tant que femme. Cela n'est presque jamais arrivé. Dans le cadre de l'enquête, le groupe des répondant-e-s transgenres et non binaires ayant déjà été victimes de cyberintimidation est assez restreint. La différence en pourcentage est cependant très importante : trois sur quatre d'entre eux-elles indiquent qu'ils-elles se sont déjà senti-e-s ciblé-e-s et attaqué-e-s dans leur féminité ou leur masculinité en tant que femme ou en tant qu'homme. Il semble donc que les personnes transgenres et non binaires rencontrent davantage de sexisme ou en ont beaucoup plus conscience.

4.3 Analyse des comportements sexistes

Dans le groupe échantillon, un témoignage sur cinq contenait des éléments de comportement sexiste ; dans l'enquête ouverte, c'était un sur trois. Le sexisme n'est pas seulement le fait des hommes à l'égard des femmes. Certains hommes font, de façon sexiste, étalage de leur virilité envers d'autres hommes. Les femmes aussi peuvent adopter un comportement sexiste et remettre d'autres femmes « à leur place » ou attaquer des hommes qui ne se conforment pas aux stéréotypes.

Plusieurs types de comportement sexiste se profilent très clairement dans les expériences décrites. En fait, il s'agit alors de formes de démonstration de force qui cherchent à rétablir un certain rapport de genres, à savoir la subordination des femmes aux hommes. Aujourd'hui, l'égalité des genres constitue souvent le point de départ et la norme présumée. Le sexisme est alors un mouvement qui va à l'encontre de cela. On peut certes y reconnaître les différentes formes de cyberintimidation, mais le sexisme y ajoute une dimension supplémentaire.

Remarques condescendantes ou dénigrantes

Les mécanismes à l'œuvre dans le sexisme incluent, entre autres, les remarques condescendantes à l'égard des femmes. Une femme de 70 ans a témoigné qu'on s'était adressé à elle en l'appelant « *meiske* » (fillette) et que cela l'avait beaucoup dérangée. Les insultes sexistes, souvent utilisées dans le cadre du harcèlement de rue, resurgissent également dans l'espace public virtuel. Des termes tels que « *salope* », « *pute* », « *putain* » ou « *grosse vache* » sont des jurons sexistes. Comme dans la rue, ces comportements insultants sont loin d'être neutres. Une femme déclare : « *Pourquoi de tels comptes (anonymes) sont-ils autorisés, après tout ? Cela revient à dire qu'en tant que femme, vous ne vous sentez pas complètement " en sécurité " en ligne, tout comme c'est parfois le cas en rue, et cela pose vraiment problème. »*

L'idéal serait évidemment de se traiter mutuellement avec respect. Le but n'est pas de remplacer les insultes sexistes par des insultes non sexistes.

Body-shaming ou critique du corps

Les commentaires désobligeants sur des photos concernent bien souvent l'apparence des personnes et leurs caractéristiques physiques. Le fait de critiquer ou de ridiculiser le corps d'une personne provient souvent d'une attitude sexiste. Les personnes sont alors jugées parce qu'elles ne sont pas conformes à un idéal de féminité ou de masculinité.

Les personnes transgenres et non binaires semblent très souvent faire l'objet de tels jugements. Quelqu'un raconte : « *Je suis transgenre. On me demande quel est mon sexe, on me demande des photos de moi avant, on me dit que je ne suis pas un homme, que je ne suis qu'une femme, que je suis une lesbienne ratée, que mon pénis n'est pas réel, que je resterai une femme malgré tout, que j'étais plus jolie en femme, que je suis moche maintenant, que je n'ai pas à me plaindre puisque j'ai voulu ça pour mon corps etc.* »

D'autres messages de haine s'y trouvent souvent mêlés. Une femme témoigne de la façon dont elle a été menacée : « *J'ai été menacée sur Twitter parce que j'avais exprimé ma solidarité avec une victime de viol. Le violeur était un célèbre footballeur. Un compte Instagram anonyme a commenté ma photo (une photo de moi à côté d'une carte de l'Afrique, dans mon bureau) en disant que j'étais tellement grosse que seuls les hommes africains voudraient avoir des relations sexuelles avec moi.* » C'est raciste et sexiste.

Attaquer les expertes féminines

L'une des formes les plus frappantes consiste à attaquer spécifiquement les femmes ayant de l'expertise. Parmi les déclarations standards, on trouve, par exemple, « *Retourne dans ta cuisine* ». Le fait de vouloir tenir les femmes à l'écart de forums spécifiques où l'on discute, de nouveaux jeux par exemple, peut être considéré comme une démonstration de force machiste.

Quelqu'un témoigne : « *Je suis une fille qui s'intéresse à tout ce qui est animation japonaise et un jour on m'a demandé de choisir entre certains personnages en commentaire. J'y ai répondu sincèrement et un garçon a décidé de m'attaquer et de m'humilier sur mon choix en disant : "T'es une fille et tu fais la connaisseuse ? Va te cacher dans ta cuisine. C'est pour les mecs ici, pas pour toi" L'admin de la page ne m'a pas protégée et d'autres personnes ont continué sur sa lancée. J'ai aussi reçu des messages privés du style : " Va te cacher, arrête de faire la meuf,..." »*

Cette agression est sexiste, car elle cherche à faire taire les femmes et à les faire disparaître de la scène publique. Quelqu'un témoigne : « *Je suis une femme politique, progressiste et de gauche. La cyberintimidation est une tactique systématique contre des femmes comme moi. Parfois, je ne le remarque même plus. Mais cela affecte mon comportement et celui de certaines de mes connaissances.* »

Même pour les femmes qui ne se laissent pas faire, cela requiert beaucoup d'énergie. De l'énergie et du temps qui pourraient autrement être consacrés à des choses plus utiles.

Sous-estimer systématiquement l'intelligence des femmes

La sous-estimation systématique de l'intelligence des femmes et la surestimation de celle des hommes s'apparentent à ce phénomène, mais de façon plus subtile. L'hypothèse est alors qu'il n'y aura sans doute pas d'expertise et que toute opinion formulée devra être rectifiée ou adaptée. Une femme raconte : « *Je me suis fait insulter, rabaisser intellectuellement alors que je parlais de sujets qui concernent mon diplôme mais évidemment mes interlocuteurs ne le savaient pas.* » Une autre femme utilise le terme « *mansplaining* » : « *Mansplaining d'un homme qui m'a accusée d'être "trop féministe" (!!!)* » Le phénomène du *mansplaining* renvoie au comportement des hommes qui expliquent avec condescendance quelque chose à une femme qui sait très bien de quoi il s'agit. Une jeune femme raconte ses expériences répétées à ce sujet : « *En général, ils essaient de rejeter votre point de vue simplement parce que vous êtes jeune ou jolie.* » L'âge joue alors également un rôle. Penser que les femmes jeunes et belles ne s'intéressent qu'à être jeunes et belles constitue un point de vue sexiste.

Violences entre ex-partenaires¹¹

La violence entre partenaires ou ex-partenaires est également considérée comme une forme de violence liée au genre. L'histoire de l'homme harcelé en ligne par son ex en est un exemple. La violence en ligne exercée par un-e ex-partenaire prend souvent la forme d'un harcèlement sexuel ou de *revenge porn*.

Attaquer des femmes enceintes, des mères ou des pères

Attaquer des femmes enceintes, ou attaquer des personnes spécifiquement en tant que mères ou pères, constitue également une forme de sexisme. Une femme raconte à quel point elle a souffert de se faire traiter de « *mauvaise mère* » à la suite d'une bagarre entre écoliers impliquant son fils.

Une femme enceinte impliquée dans un accident de la route a été durement critiquée sur les médias sociaux : « *sans me connaître, sans avoir connaissance des circonstances de l'accident, de nombreuses personnes m'ont jugée en partageant l'article sur les réseaux sociaux, insultant les femmes au volant, abordant l'inconscience de conduire enceinte, etc.* »

Victim-blaming ou le fait de blâmer la victime

Une forme spécifique de sexisme est celle où d'autres personnes se mettent à participer. Une femme se dit très perturbée par des déclarations telles que : « *le féminicide c'est leur propre faute. Elles devraient se barrer à la première claqué.* » La faute est alors placée sur la victime.

Le sexisme n'est pas un fait individuel. Un ordre social est porté par une communauté de personnes. Dans la pratique, cela signifie souvent que l'entourage tolère ou même encourage un comportement. Lorsque d'autres personnes participent à un comportement sexiste, elles peuvent être considérées comme des auteur-e-s secondaires. Dans la lutte contre le sexisme, il suffit bien souvent d'atteindre et de convaincre les spectateur-ric-e-s ou l'entourage pour marquer un tournant décisif. Il sera ainsi bien plus facile de combattre la violence entre partenaires à partir du moment où il ne sera plus socialement acceptable de frapper son-sa partenaire et qu'un tel comportement e sera plus toléré par l'entourage.

Sexisme inversé : tous les hommes sont sexistes et sont des violeurs

Bien que le sexisme ne soit pas symétrique – il frappe plus durement les femmes que les hommes – il s'agit toutefois d'une arme à double tranchant. Il existe en effet un sexisme inversé, où les hommes sont attaqués et ne sont pas respectés. L'assimilation automatique de l'homme au comportement sexiste est en soi sexiste. Il en va de même pour l'hypothèse selon laquelle tout homme souhaite adopter un comportement sexuellement transgressif, ou ne peut jamais avoir été lui-même une victime. Les hommes témoignent de l'homophobie, du racisme, de la violence entre partenaires, du *stalking*, du harcèlement sexuel en ligne, du *body-shaming*, de la discrimination fondée sur le niveau d'instruction, de l'antisémitisme... Les exemples d'hommes victimes ne manquent pas.

Certains disent qu'ils se heurtent à l'hypothèse selon laquelle, en tant qu'hommes, ils seraient automatiquement des prédateurs sexuels. Quelqu'un témoigne : « *un homme ne serait amical avec une femme que s'il veut avoir des relations sexuelles avec elle, mais moi je suis amical aussi bien avec les hommes qu'avec les femmes parce que je préfère être amical avec tout le monde.* »

¹¹ Les témoignages sur la cyberintimidation ne contiennent que des exemples de violences perpétrées par des ex-partenaires, et non par les partenaires actuel-le-s.

L'hypothèse selon laquelle la victimisation des hommes n'est pas grave est également sexiste. Un homme homosexuel témoigne : « *cette revendication d'une sorte de martyr, du genre : " Toi, il est impossible que tu souffres car tu es un homme et tu es blanc "* ».

Un autre homme qui a partagé son histoire en tant que victime de violence entre partenaires sur les médias sociaux a très souvent été jugé pour cela : « *Des gens qui m'insultent systématiquement de manière humiliante, (...) Des gens qui continuent à m'envoyer des textos pour me dire que je ne vauds rien et que je mérite d'être moi-même victime de violence entre partenaires ou de violence sexuelle (ce que j'ai été, d'ailleurs). Ce sont habituellement des femmes qui font cela, mais occasionnellement ce peut aussi être un homme. C'est généralement induit par quelque chose que j'ai écrit au sujet de victimes masculines de la violence ou les agresseurs féminins.* »

Sexiste soi-même ?

Dans les témoignages concernant des aveux d'actes de cyberintimidation, on trouve aussi des formes de sexisme, mais personne ne se qualifie soi-même de « sexiste ». Les répondant-e-s admettent qu'il leur arrive de traiter les autres de laiderons (*body-shaming*) ou de tenir des discours haineux à l'encontre de certaines catégories qu'ils-elles méprisent. Certain-e-s ne voient aucun mal à qualifier une personne de prostituée ou de salope (*slut-shaming*), ou à blâmer les victimes de violence (*victim-blaming*).

Même maintenant que le sexisme est un sujet ultrasensible, il apparaît qu'il existe encore un besoin important de sensibilisation aux mécanismes qui le sous-tendent et à ses diverses manifestations.

5. Harcèlement sexuel en ligne

Un témoignage sur cinq fait état de harcèlement sexuel en ligne. Dans le groupe échantillon, c'est un sur six, dans l'enquête ouverte, c'est un sur quatre et demi.

Il est question de harcèlement sexuel lorsqu'une personne adopte un comportement non désiré à connotation sexuelle qui porte atteinte à la dignité de l'autre personne, et qu'une situation menaçante, hostile, dégradante, humiliante ou offensante est créée. Quelques exemples en ont déjà été mentionnés dans les paragraphes précédents. Remplacer une photo de profil par une image pornographique, par exemple. Une jeune fille raconte : « *Des gens avec un compte anonyme ont écrit sous ma photo que j'étais une pute.* » Une autre fille dit que quelqu'un avait écrit dans les commentaires : « *elle est chaudasse* ».

Harcèlement sexuel

La cyberintimidation sexiste est apparemment facilement associée à une composante sexuelle. Une femme écrit : « *Comme toutes les femmes, on ne compte plus le nombre de fois où on a reçu des demandes bizarres de types inconnus, ou même reçu des photos de leur pénis sans notre accord, ou qui nous traitent de mal baisées ou de putes, juste parce que l'on donne son avis.* »

Il semble peu probable que les auteur-e-s espèrent que leur cible réagisse ici avec enthousiasme. Cela ne peut en aucun cas être interprété comme un flirt malavisé. La composante sexuelle ne sert qu'à aggraver le harcèlement et l'impact négatif espéré sur la victime.

Comportement de flirt inapproprié

De nos jours, faire connaissance avec de nouvelles personnes et se donner rendez-vous se fait souvent en ligne. Certain-e-s utilisateur-ice-s de médias sociaux semblent penser que l'internet tout entier est une zone libre pour les comportements amoureux, alors que, hors contexte, ces comportements peuvent être tout aussi inappropriés que dans la vie physique.

Une personne raconte comment un homme, en réponse à un message qu'elle avait posté afin de vendre quelque chose, a essayé d'engager une conversation par messagerie privée, puis est devenu agressif lorsqu'elle « *restait sourde à ses avances* ». Une autre fois, quelqu'un a réussi à l'aide de très peu d'informations de la traquer en ligne, elle et son amie, afin de leur envoyer des propositions. Elle a trouvé cela « *intrusif et effrayant* ».

Ce comportement de flirt inapproprié est également loin d'être neutre. Une femme raconte comment elle a fini par abandonner.

« J'étais sur un chat relatif aux mangas et quelqu'un a commencé à me demander des informations personnelles puis intimes et comme je l'ai ignoré, il a commencé à m'insulter. Je l'ai signalé, il a été banni du chat et du coup il a continué en message privé. J'ai essayé de contacter un administrateur pour le bannir définitivement mais ma requête n'a pas été acceptée. J'ai quitté définitivement ce site. »

Propositions sexuelles non sollicitées et non désirées

Les descriptions mentionnent aussi régulièrement des propositions sexuelles non sollicitées et non désirées. Un homme témoigne de : « *Vidéos obscènes qui m'étaient envoyées.* » Un autre homme parle de : « *harcèlement par des femmes soi-disant libres qui veulent obtenir dieu sait quoi d'un homme !* »

Une conversation ordinaire peut parfois dégénérer rapidement. Une femme raconte : « *Quand j'étais jeune, un homme a communiqué avec moi et a commencé à devenir dérangeant.* »

Quelqu'un d'autre témoigne : « *Des messages à connotation sexuelle, et des photographies de pénis, sans mon consentement. Des messages à répétition après que j'aie plusieurs fois affirmé que je ne souhaitais pas poursuivre la conversation.* »

Objectiver la victime

La culture visuelle des médias sociaux semble également faire oublier à certain-e-s que derrière les photos et les histoires se cachent toujours de vraies personnes. Un jeune homme témoigne : « *Bref, faire des commentaires sur des photos de moi (j'avais 16 ans, même si j'ai toujours eu l'air beaucoup plus âgé) dans lesquels cet homme décrivait ce qu'il voulait faire avec moi, comme si je n'étais rien de plus qu'un jouet sexuel.* »

L'objectivation d'une personne est aussi une forme de sexisme : c'est prendre ses propres désirs comme point de départ et unique référence et ne pas tenir compte de la propre sexualité de la victime.

Une fille témoigne : « *Je me suis sentie salie, honteuse et j'avais l'impression d'être virtuellement agressée sexuellement.* »

Faux messages

Les faux messages peuvent aussi être un outil de harcèlement sexuel. Une femme raconte son adolescence : « *Des fausses rumeurs sur des "nudes" que j'aurais envoyés. J'avais 14 ans et je n'avais rien envoyé. De fausses photos circulaient et on m'envoyait des messages déplacés.* »

Menaces de viol

Les menaces de viol figurent régulièrement parmi les menaces fréquentes. Toute menace de violence sexuelle est punissable, bien que de nombreux-ses auteur-e-s ne semblent pas en avoir conscience.

Une femme parle d'un ami en ligne : « *Harcèlement sexuel sur un blog par quelqu'un que je croyais être un "ami" (mais que je n'avais jamais rencontré), qui a menacé de me retrouver et de me violer.* »

Chantage sexuel

L'extorsion de faveurs sexuelles est également mentionnée. Une femme parle de son agresseur : « *Il était doté de certaines facultés informatiques qui lui permettaient de me menacer, me faire chanter (p.e. piratage des comptes Facebook) afin d'obtenir ce qu'il désirait (des faveurs sexuelles). En cas de refus, il me menaçait de m'humilier publiquement via tous mes réseaux sociaux.* »

Poursuivre les victimes sur internet

Parfois, les violences sexuelles du monde physique s'étendent au monde en ligne. Une femme qui avait porté plainte contre son beau-père pour viol a ensuite été complètement humiliée et diffamée par celui-ci sur les médias sociaux pour l'isoler de ses ami-e-s et de sa famille.

Une jeune fille raconte : « *Après avoir déposé une plainte contre lui, il a changé mon mot de passe Facebook pour que je ne puisse plus y accéder et s'est permis de mettre sur le fil d'actualité des critiques sur ma personne dans le but de détruire des amitiés.* »

Stigmatisation d'une sexualité différente de la norme

Celles et ceux qui ne correspondent pas au profil classique en termes de style de vie ou d'orientation sexuelle sont souvent jugé-e-s en conséquence. La stigmatisation de la sexualité féminine ou d'une sexualité différente de la norme en général constitue une forme de sexisme. Lorsqu'elle vise directement une personne spécifique, cela devient du harcèlement sexuel.

Un homme raconte : « *On me traite de vieux réactionnaire ou d'incel, si je ne suis pas intéressé par le sexe avec les femmes. En quoi est-ce moins scandaleux que de traiter une fille de salope parce qu'elle veut trop de sexe ? Je trouve cela hypocrite. Un homme n'a pas besoin d'avoir une partenaire pour compter.* »

Banalisation de la violence sexuelle

Des images pornographiques violentes sont disponibles sur internet. En considérant cette violence sexuelle comme normale, on la banalise, ainsi que son impact, et on crée en même temps un climat hostile. La banalisation de la violence est également une forme de sexisme.

Une étudiante raconte comment un camarade d'étude a publié des images de viol sur un groupe Facebook pour « plaisanter » : « *J'ai alors commenté ces images sur une publication publique pour dire que c'était dégradant et que ces images n'avaient pas leur place sur un groupe d'études où personne n'avait rien demandé. Le garçon en question m'a écrit plusieurs messages (d'abord agressifs) me disant que j'étais coincée, que j'avais peut-être eu des mauvaises expériences sexuelles par le passé mais que je devais prendre ces images avec humour. Il m'a ensuite dit que je n'avais pas le droit de "lui taper la honte" comme je l'avais fait dans ma publication alors que je précise, je ne l'avais même pas nommé dans cette publication.* »

Les questions portaient sur les expériences désagréables. Le harcèlement sexuel n'a pas fait l'objet d'une question spécifique. Le fait que celui-ci revienne si souvent dans les témoignages est inquiétant. La sécurité sur les médias sociaux doit clairement être améliorée.

6. Revenge porn

L'accent mis sur l'aspect visuel est caractéristique de nombreux médias sociaux. Les médias sociaux constituent avant tout une culture visuelle. Le *revenge porn*, ou plutôt la diffusion non consensuelle d'images et d'enregistrements à connotation sexuelle, en est une ramification. En tant que phénomène, il prospère dans un contexte de harcèlement sexuel en ligne et de dépassement fréquent des limites d'autrui.

Le partage d'images et d'enregistrements à connotation sexuelle, c'est-à-dire sans contrainte et avec un consentement mutuel, est vécu par de nombreuses personnes comme une forme d'intimité. Il n'y a en soi rien de mal à cela. Lorsqu'une relation prend fin, il devrait être tout aussi évident d'effacer les images intimes de l'autre que de rendre la clé du logement.

6.1 Fréquence

L'enquête #YouToo? permet d'estimer la fréquence du *revenge porn*. Le questionnaire contenait un certain nombre de questions sur ce thème.

« Quelqu'un a envoyé une photo de vous nu-e à d'autres personnes ou l'a mise en ligne sans votre consentement. »

À cette question, 1 % des Belges ont répondu par l'affirmative. Presque autant d'hommes (1,2 %) que de femmes (1,4 %) ont déjà vécu cette situation. 1 sur 100 peut sembler peu, mais les apparences sont trompeuses, car chaque cas est un cas de trop. Pour la population belge âgée de 18 à 64 ans, cela représente environ 70 000 cas.

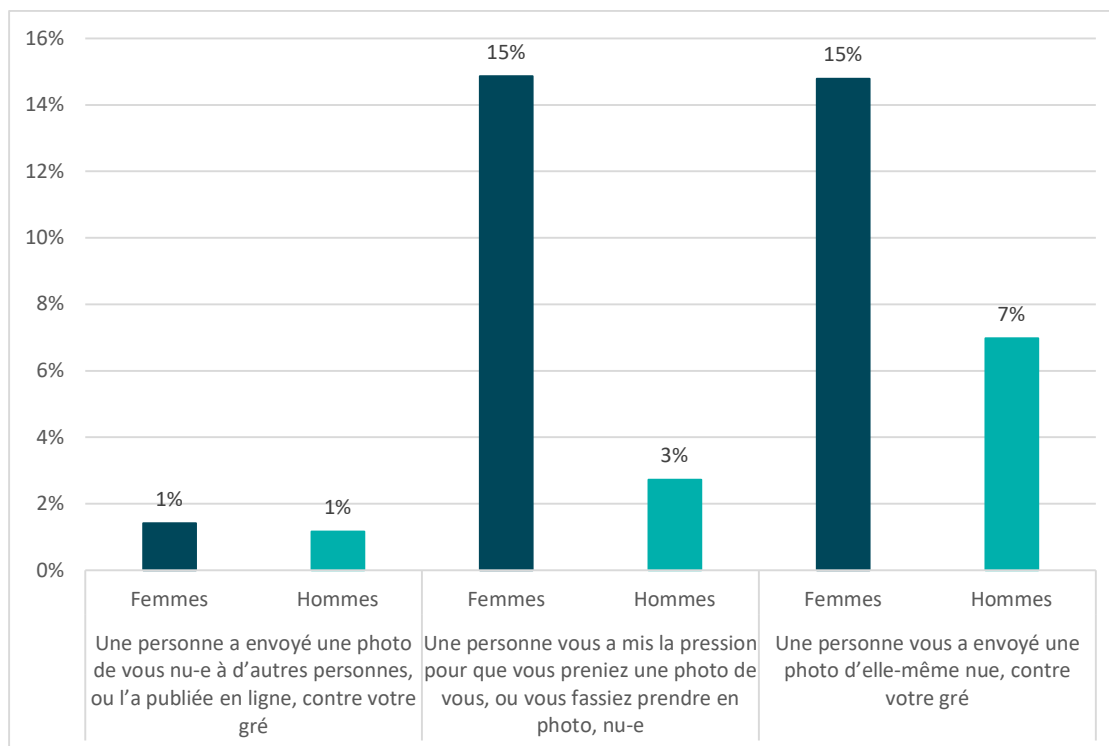
« On a fait pression sur vous pour que vous preniez ou fassiez prendre une photo de vous-même nu-e. »

Les femmes sont cinq fois plus susceptibles de subir des pressions les poussant à prendre ou à faire prendre une photo d'elles-mêmes nues. 15 % d'entre elles en ont fait l'expérience. Chez les hommes, 3 % ont répondu par l'affirmative à cette question.

« Quelqu'un vous a envoyé une photo de lui-d'elle nu-e. »

Une autre forme de comportement transgressif consiste à envoyer une photo de soi nu-e à quelqu'un qui considère cela comme un acte intrusif. Les femmes en font deux fois plus souvent l'expérience que les hommes. 15 % des femmes et 7 % des hommes ont déjà vécu cette situation.

Graphique 11 : Diffusion, réalisation ou envoi non désiré de photos dénudées



Source : IEFH, enquête #YouToo? 2020 (rés. pond. éch.)

6.2 Victimes de revenge porn

Parmi les répondant-e-s dont des photos dénudées ont été diffusées sans leur consentement au cours de l'année écoulée, le-la plus jeune avait 21 ans et le-la plus âgé-e 65 ans. Cela contrecarre l'idée que cela n'arriverait qu'aux jeunes.¹²

Les personnes qui ont fait l'expérience d'au moins une des formes de diffusion, de réalisation ou d'envoi non désiré de photos dénudées sont significativement plus souvent des femmes, en moyenne plus jeunes, plus fréquemment domiciliées en Wallonie et plus souvent LGBT ou transgenres.

Une analyse des variables de bien-être révèle qu'il n'y a pas de lien avec le degré de satisfaction des personnes par rapport à leur apparence ou à leur vie sexuelle. Les personnes ayant subi l'une de ces trois formes de violence sexuelle en ligne attribuent toutefois un score nettement inférieur à leur état de santé général et à leur qualité de vie.

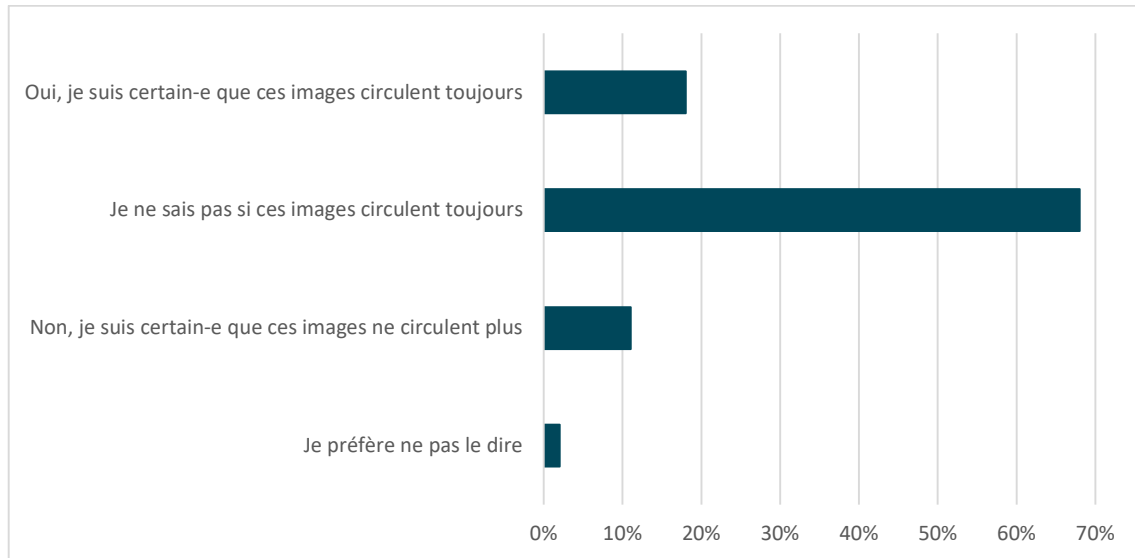
¹² Les chiffres de prévalence (la fréquence à laquelle une situation se produit) de l'enquête #YouToo? sont basés sur les données pondérées de l'échantillon. Toutes les données disponibles sont utilisées pour analyser les liens et les profils. Les personnes qui ont subi certaines formes de sexisme sont comparées à celles qui n'ont pas vécu cela. Vous trouverez plus d'informations sur :

https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/discrimination/sexisme/enquete_youtoo

6.3 Caractéristiques des expériences

L'enquête *Revenge Porn* a spécifiquement porté sur les expériences vécues en matière de *revenge porn*. Aucun échantillon n'a été tiré et le groupe de recherche ne peut pas être considéré comme représentatif. Par conséquent, les résultats doivent plutôt être lus à titre indicatif.

Graphique 12 : Les images circulent-elles encore ?



Source : IEFH, enquête Revenge Porn 2021

Il a été demandé aux répondant-e-s s'ils-si elles pensaient que les images circulaient toujours en ligne. Seul-e un-e sur dix se dit sûr-e que les images ne circulent plus. Sept personnes sur dix n'en sont pas sûres et deux sur dix confirment que les images circulent toujours.

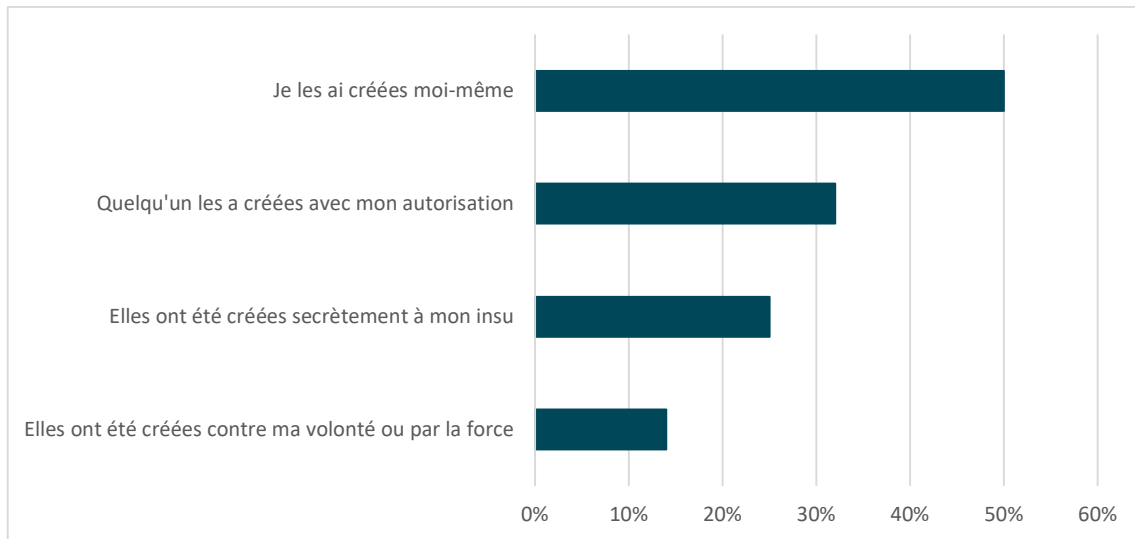
Une personne sur deux a déclaré être mineure sur les images.

Dans la moitié des cas, l'auteur-e est l'ex-partenaire. Chez une personne sur trois, il s'agit d'une connaissance, d'un ami ou d'une amie.

La diffusion se fait généralement en montrant ou en partageant les images sur les médias sociaux, par le chat ou par courriel. Dans un cas sur six, les images ont été téléchargées sur un site pornographique, et dans un cas sur sept, sur un site ou une application de rencontre.

Il a également été demandé qui avait pris les photos. Les images et les expériences pouvant être multiples, les répondant-e-s avaient la possibilité de cocher plusieurs options de réponse. La moitié des personnes interrogées ont déclaré avoir réalisé elles-mêmes (au moins une partie) des images. Chez un tiers des personnes, il s'agissait (entre autres) d'images prises avec leur consentement. Une personne sur quatre a fait l'objet de prises de vue à son insu. Dans ce contexte, une personne sur sept a subi des violences, ou a été filmée ou photographiée contre son gré.

Graphique 13 : Qui a créé ces images ?



Source : IEFH, enquête Revenge Porn 2021

Un-e répondant-e sur trois ne demande l'aide de personne.

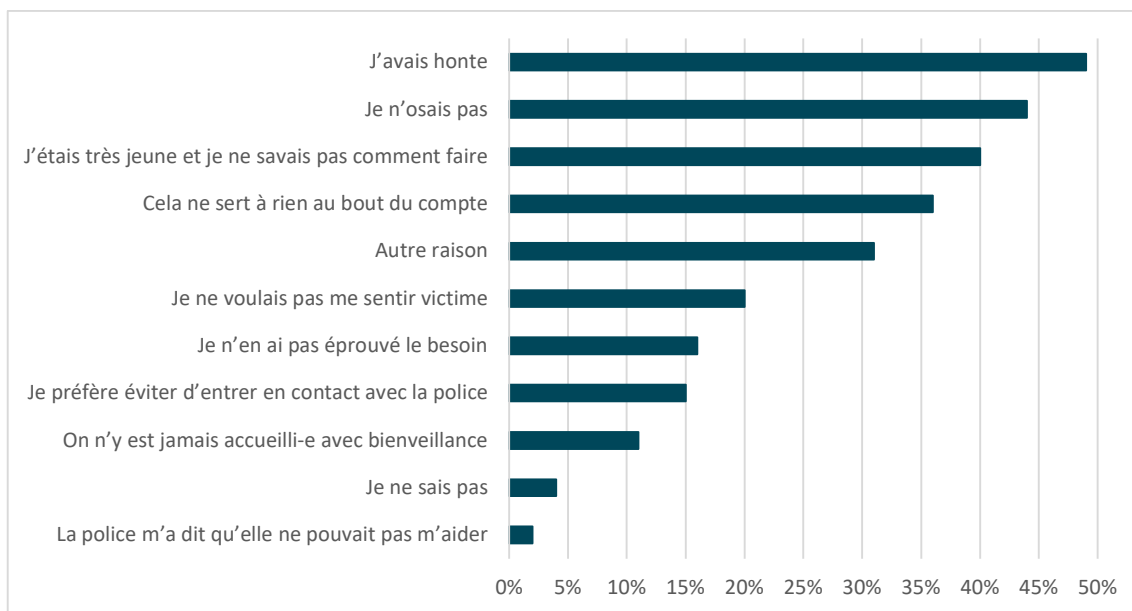
Un-e sur deux demande à la personne qui a diffusé ou menacé de diffuser les images, de les retirer ou de ne pas les diffuser. Un-e sur six contacte les plates-formes concernées pour leur demander de retirer les images.

Seule une personne sur six signale les faits à la police. Les raisons invoquées pour justifier la décision de ne pas aller à la police sont principalement la honte, le fait de ne pas oser, le fait d'être trop jeune pour savoir comment faire et le fait de ne pas croire qu'il en sortira quelque chose.

Les répondant-e-s pouvaient cocher plusieurs réponses. La moitié d'entre eux-elles disent avoir honte. Quatre personnes sur dix disent qu'elles étaient trop jeunes et ne savaient pas comment faire. Deux personnes sur dix ont dit qu'elles ne voulaient pas se sentir victimes. Une sur dix ne pensait pas que la police les accueillerait avec bienveillance. Quelques-unes ont effectivement été envoyées promener.

Une personne sur trois a fourni des précisions par le biais de l'option « autres raisons ». Il a ainsi été mentionné, entre autres, que l'auteur-e des faits avait déjà été arrêté-e pour d'autres délits sexuels, que les victimes avaient peur parce que les auteur-e-s avaient proféré des menaces, que l'auteur-e était protégé-e par un père puissant de sorte que c'est la victime elle-même qui a été renvoyée de l'école, que c'était émotionnellement difficile, que les victimes avaient peur qu'il faille alors encore plus de temps pour que l'affaire se calme, que les victimes ne se rendent compte de la gravité des faits que beaucoup plus tard, que la famille voulait tout étouffer, ou encore que : « *Je ne me rendais pas compte que lorsque votre partenaire vous filme secrètement pendant des actes sexuels, c'est mal, voire punissable.* »

Graphique 14 : Pourquoi n'avez-vous pas signalé les faits à la police ?



Source : IEFH, enquête Revenge Porn 2021

6.4 Description des expériences

L'enquête *Revenge Porn* contenait une question ouverte dans laquelle les répondant-e-s pouvaient écrire leurs expériences. Dans l'enquête #YouToo?, la réponse à la question ouverte relative à la cyberintimidation contenait, dans un cas sur vingt, une histoire de *revenge porn*. Comme il n'est guère important de savoir de quelle enquête proviennent les exemples, les deux enquêtes sont ici analysées conjointement.

Il est très facile

Un premier constat est qu'il est très facile de devenir la victime de *revenge porn*. Il suffit de déclarer par exemple : « *Des photos de moi ont été mises en ligne sans mon consentement. Je ne savais rien de tout cela. Mon ex avait fait ça.* »

Mis-e sous pression

Plusieurs jeunes femmes mentionnent qu'elles ont été mises sous pression. Quelqu'un témoigne : « *Il m'a harcelée pour avoir une photo de moi nue pendant plusieurs jours.* » Cette pression psychologique est en soi également une forme de violence. Pour celles et ceux qui l'ont vécue, elle s'accompagne souvent de sentiments d'insécurité, de honte, de peur et de vulnérabilité. Une autre femme raconte : « *Ce garçon a fait pression sur moi pour que je lui envoie des photos de moi nue et, des années plus tard, il m'a envoyé lui-même une de ces photos de moi nue, ce que j'ai ressenti comme une menace. Je me demande encore parfois s'il possède toujours ces photos et s'il a l'intention de les utiliser contre moi.* »

Abus de confiance

Si les images ont été créées et partagées en toute bonne foi, mais qu'elles sont ensuite utilisées à d'autres fins, la plupart des gens considèrent qu'il s'agit d'un abus de confiance. Une fille écrit : « *C'est arrivé plusieurs fois et chaque fois, je pensais pouvoir faire confiance. Je ne l'ai jamais dit à personne. La dernière fois, la personne était majeure et moi mineure.* »

Cette rupture de confiance s'accompagne souvent d'une rupture de confiance subsidiaire. Toute personne qui visionne ces images est en effet également coupable. Une femme raconte : « *Personnellement, je n'ai découvert qu'au bout de quatre ans que les images avaient effectivement été diffusées. Plusieurs personnes de mon entourage étaient au courant, mais n'ont pas jugé nécessaire de m'en informer. Je trouve inquiétant que cela soit tellement pris à la légère. Une attitude de " ce n'est pas si important que ça ".* »

Atteinte à la réputation et violence sexuelle

Le *revenge porn* n'est jamais innocent. C'est ce qui ressort également du récit d'une jeune femme sur son adolescence. Dans son cas, la diffusion d'images a donné lieu à du harcèlement, de l'exclusion et de la violence sexuelle. Un climat toxique s'est installé à l'école, où tout le monde a commencé à la traiter comme une « salope » : « *Du revenge porn a été diffusé dans toute l'école. Puis des gens que je ne connaissais pas ont essayé d'avoir des relations sexuelles avec moi. Il y avait un garçon qui m'a fait comprendre qu'il m'aimait bien, mais c'était uniquement pour le sexe. Un autre garçon m'a dit qu'il m'aimait bien afin que je monte dans sa voiture. Dès que c'était chose faite, il a verrouillé les portes et a commencé à me demander un acte sexuel. Même pendant que je pleurais. Il ne m'a finalement pas violée et m'a ramenée chez moi. J'ai aussi été publiquement insultée et traitée de tous les noms.* »

Chez les adultes aussi, la circulation d'images dénudées et à connotation sexuelle peut perturber profondément les relations avec l'entourage. Une femme déclare : « *Des amis communs et des inconnus étaient entièrement au courant de ma vie sexuelle et m'ont soudain traitée de manière complètement différente pour cette raison.* »

Auteur-e-s secondaires

Dès que des images circulent, il y a de surcroît toujours une chance que des auteur-e-s secondaires entrent en scène. Les médias sociaux offrent en effet bien souvent la possibilité aux personnes de s'impliquer dans les événements. Une femme raconte : « *Une vidéo réalisée à mon insu et où l'on me voit accomplir des actes sexuels a été publiée sur Facebook et sur un site pornographique sans mon consentement. J'ai reçu beaucoup de demandes de messages sur Facebook et Instagram de personnes me traitant de pute ou de salope, ou me faisant des propositions ou des commentaires déplacés et inappropriés. J'ai également été menacée à plusieurs reprises par des personnes qui disaient qu'elles allaient à nouveau diffuser cette vidéo en ligne.* »

Violences et harcèlement à l'égard d'un-e ex-partenaire

Rendre les personnes vulnérables, les humilier publiquement et nuire à leur réputation peut être une stratégie délibérée. Quelqu'un raconte comment le *revenge porn* faisait partie du harcèlement perpétré par son ex-partenaire : « *Mon ex a partagé des photos intimes sur un forum. Il a ensuite passé plusieurs années à essayer de me décrédibiliser auprès d'à peu près tout le monde. "C'est une salope, un vampire, elle me fait souffrir". Bizarrement, il semblait crédible. Cette réputation sulfureuse m'a collé à la peau sur ce forum pendant plus de dix ans. Bien après mon départ.* »

Cette volonté de blesser peut également exister en dehors du contexte d'une relation terminée ou d'un désir sexuel non réciproque. Quelqu'une parle d'une connaissance : « *Elle a publié une photo de moi seins nus dans une piscine pour se venger d'une chose que j'avais dite* ».

Chantage

Plusieurs témoins parlent d'escrocs qui prétendent détenir du matériel sensible et qui menacent de le rendre public si le paiement n'est pas effectué. Un homme témoigne : « *J'ai simplement été victime d'une tentative de chantage (extorsion d'argent) de la part de personnes malveillantes ayant trouvé mon adresse mail et prétendant m'avoir filmée pendant que je regardais du porno. Beaucoup de personnes ont été victimes de ce type de menaces...* » Même s'il s'agit d'une menace fictive, cela peut s'avérer très efficace. Une femme écrit : « *Même s'il s'agissait d'un pourriel, ma première réaction a été de paniquer et de craindre que ce soit vrai.* »

Le fait que de jeunes adolescent-e-s soient confronté-e-s à cela est préoccupant. Une mère témoigne : « *Mon fils a eu à faire à une personne qui voulait diffuser ses photos de sexting et il a été menacé. Il a treize ans. L'auteure était anonyme. Ce n'est heureusement pas allé plus loin que la menace. Elle voulait qu'il paie cent euros. Par chance, il ne savait pas comment effectuer un paiement électronique et il est venu me voir avec son problème.* »

Impact psychologique

Le soutien de l'entourage est très important. Une jeune femme raconte qu'elle ne s'en serait probablement pas sortie sans ses ami-e-s : « *Cela fait plus de 10 ans aujourd'hui et j'aurais aimé qu'un organisme ou autre me soutienne, je me suis retrouvée seule face à ça, heureusement mes ami-e-s ne m'ont pas tourné le dos et j'ai pu poursuivre ma scolarité et ma vie normalement, mais psychologiquement ça laisse une trace... Et je suis bien contente que les jeunes d'aujourd'hui soient soutenu-e-s car certain-e-s ne voient aucune issue hormis le suicide, alors que la vie ne s'arrête pas à ça. Cela aurait également pu mal se terminer pour moi à l'époque.* »

De nombreux témoignages révèlent combien il est difficile de gérer le *revenge porn*. L'anxiété et l'incertitude peuvent persister pendant des années. Une femme raconte comment, des années plus tard, elle a toujours peur que l'auteur recommence. La simple possession d'images confère à l'autre un pouvoir. Une jeune femme raconte : « *L'idée que mon ex-partenaire a toujours ces vidéos et qu'il les regarde peut-être encore me donne un sentiment d'impuissance et de souillure. Je n'ose pas lui en parler, car j'espère qu'il a oublié les vidéos. Il continue de surcroît à romancer notre relation et envoie de temps en temps des messages expliquant à quel point je lui manque, sans savoir que je suis au courant de son comportement transgressif (montrer ces vidéos de sexe à des amis et des connaissances). J'avais seize ans à l'époque où j'ai eu une relation avec lui et il en avait vingt.* »

Être capable de cadrer l'expérience

Pour les jeunes, le cadrage des expériences n'est pas toujours chose aisée. Un jeune homme raconte comment ses amis ont partagé une photo de lui nu. Tout le monde en riait. Cela le mettait très mal à l'aise, mais il ne trouvait pas les mots pour exprimer son sentiment à ce sujet, ni vis-à-vis de lui-même ni vis-à-vis des autres. Il écrit : « *Je ne l'ai pas vraiment mal vécu, vu plutôt comme une blague entre amis qu'autre chose. Cela me dérangeait quand même je pense, mais je minimisais. Je suis certain que mes amis ne voulaient pas me faire du mal non plus et n'ont jamais réalisé que l'acte était potentiellement grave. Je ne leur ai jamais indiqué ceci non plus.* » Il continue : « *Je réalise grâce à ce genre d'étude que même mon cas d'importance mineure est plus sérieux qu'il n'en paraissait.* »

Il est souvent plus difficile pour les hommes et les garçons de réaliser qu'ils ont été victimes, car cela ne correspond pas à ce qu'on leur a appris sur la virilité. Inconsciemment, les gens partent alors du principe qu'être une victime vous rend moins viril. Dans un paragraphe précédent, nous avons déjà décrit la résistance que la victimisation masculine suscite chez de nombreuses personnes. Ce jugement erroné peut constituer un énorme obstacle à la recherche et à l'acceptation d'une aide.

Ne pas vouloir se sentir victime est l'une des principales raisons pour lesquelles les victimes ne vont pas à la police après avoir subi un acte de violence. Après la honte et la conviction que cela n'aboutira à rien de toute façon. Cette honte est en soi également liée à la stigmatisation des victimes. L'idée est alors que les victimes sont coupables de quelque chose, qu'elles sont inférieures ou qu'elles constituent un certain type de personnes. Ce n'est pas du tout neutre et cela fait aussi le jeu des auteurs-e-s potentiel-le-s. Le terme « victime » n'est pas neutre non plus, et son origine n'est pas très réconfortante. Il y a beaucoup à dire pour éviter ce terme, bien que cela soit parfois difficile en l'absence d'une bonne alternative.¹³

Une partie de la lutte contre la violence se déroule sur ce terrain : offrir aux personnes des outils pour cadrer leurs expériences en matière de violence. Les victimes ont besoin d'être confortées dans les points suivants : la violence est quelque chose qui vous arrive, vous n'êtes pas à blâmer, le fait qu'il soit psychologiquement difficile de faire face à l'expérience de la violence ne signifie pas que vous êtes faible, il est normal que ce soit difficile. Blâmer la victime est un mécanisme sexiste. Dans une certaine mesure, les personnes ont appris à se blâmer elles-mêmes. Il est très important de dénoncer ce « *victim blaming* ».

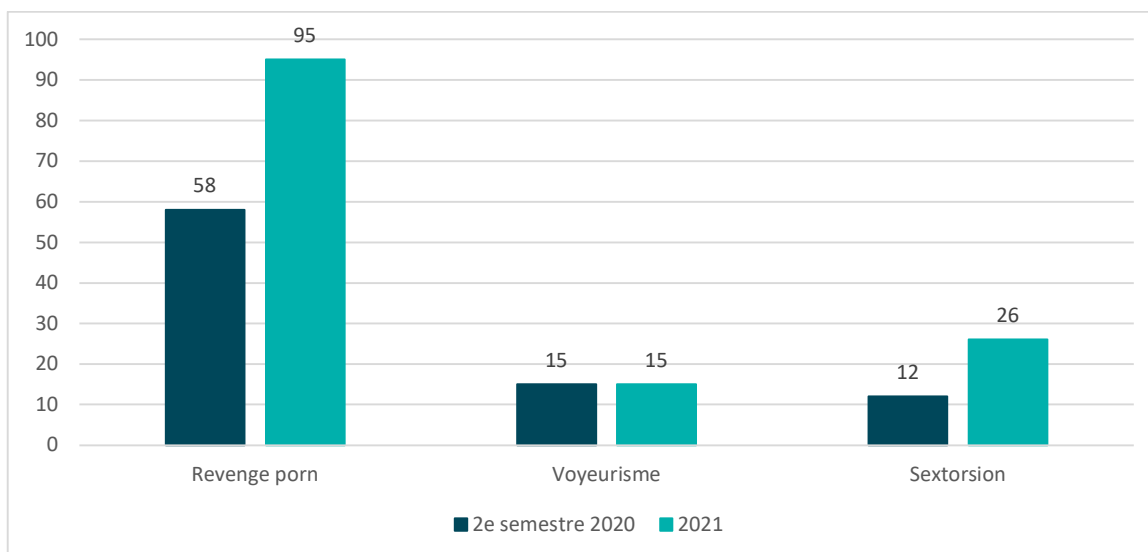
Tout comme pour les autres formes de violence sexuelle, le *revenge porn* ne suscite bien souvent pas de compréhension à l'égard de celles et ceux qui le subissent. On part très souvent du principe qu'une personne doit simplement s'assurer qu'il n'existe pas de matériel visuel l'impliquant et ne jamais faire confiance aux mauvaises personnes. Il est essentiel que la législation ne tienne pas compte de ce principe: si une personne a réalisé elle-même des images et les a partagées avec quelqu'un, elle peut toujours revenir sur sa décision.

6.5 Signalements reçus par l'Institut

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est compétent pour lutter contre le sexisme. Depuis le 1^{er} juillet 2020, l'Institut est de surcroît aussi spécifiquement compétent pour porter assistance aux victimes de *revenge porn*.

¹³ Fait intéressant, le terme « victime » a la même origine étymologique dans plusieurs langues : victim, slachtoffer, Opfer. Ce terme fait référence à l'animal qui était sacrifié à la divinité pour compenser la faute de quelqu'un-e, comme un acte de pénitence. La victime était par définition innocente et était sacrifiée pour le-la coupable. Être sacrifié-e pour le bien d'autrui... il ne faut donc pas s'étonner que le terme suscite de l'aversion.

Graphique 15 : Nombre de signalements liés au revenge porn, au voyeurisme et à la sextorsion auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (1^{er} juillet 2020-2021)

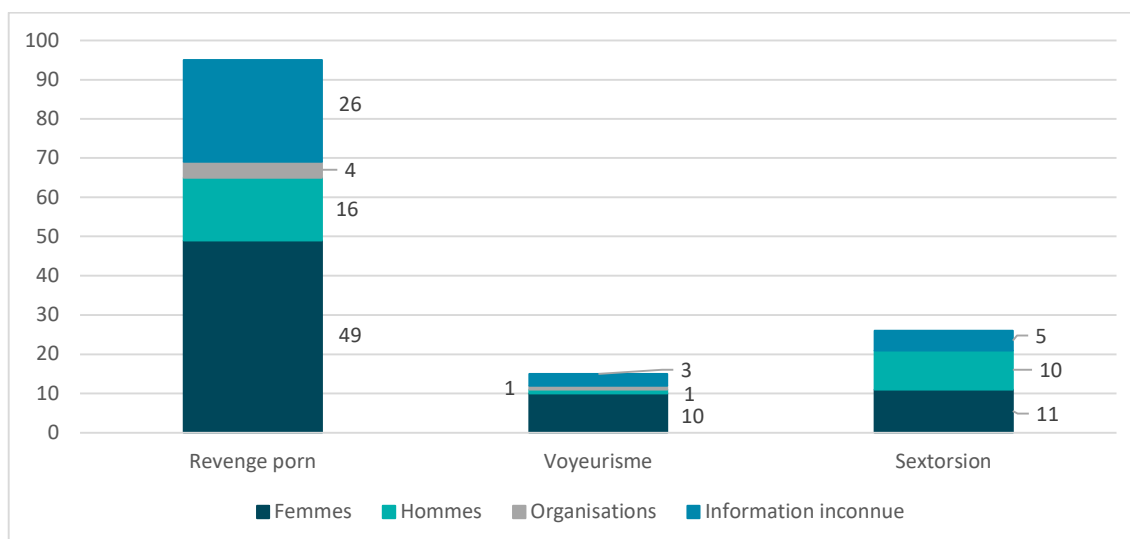


Source : IEFH

Du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021, l'Institut a reçu 153 signalements de *revenge porn*. Dans 30 cas, il s'agissait de voyeurisme et dans 38 cas de sextorsion. Lorsqu'on considère uniquement les chiffres de 2021, ces nombres étaient 95, 15 et 26. Comme ils portaient sur une année complète, nous ne pouvons pas parler d'une augmentation par rapport à 2020.

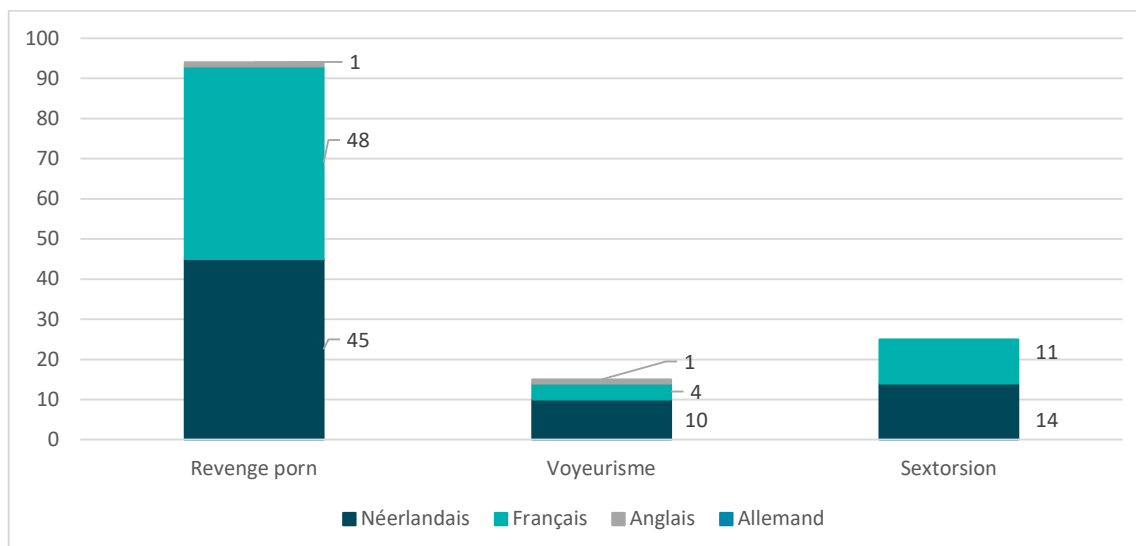
En 2021, 49 des signalements liés au *revenge porn* ont été faits par une femme et 16 par un homme. Concernant le voyeurisme, 10 des signalements ont été introduits par une femme et un seul par un homme. Pour la sextorsion, le rapport est plus égal. Il y a eu 10 signalements effectués par des hommes et 11 par des femmes. Les organisations peuvent également signaler des cas à l'Institut. En outre, les personnes ne doivent pas nécessairement révéler leur identité de genre.

Graphique 16 : Nombre de signalements liés au revenge porn, au voyeurisme et à la sextorsion auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, selon le-la notifiant-e (2021)



Source : IEFH

Graphique 17 : Nombre de signalements liés au revenge porn, au voyeurisme et à la sextorsion auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, par langue (2021)



Source : IEFH

En termes de langue, on constate une légère prédominance des signalements francophones liés au *revenge porn* et une forte prédominance des signalements néerlandophones en rapport avec le voyeurisme.

7. Conclusion

Les nouvelles formes d'interaction sociale semblent malheureusement aussi s'accompagner de nouvelles formes d'abus. Le *revenge porn* ou la diffusion non consentie d'images dénudées ou à connotation sexuelle est une forme spécifique de harcèlement sexuel en ligne. Le harcèlement sexuel en ligne est en soi une forme spécifique de cyberintimidation sexiste.

Parmi celles et ceux qui utilisent les médias sociaux au moins occasionnellement, 11 % disent avoir déjà été victimes de cyberintimidation. Chez les jeunes et les personnes issues de l'immigration, ce chiffre s'élève à plus de vingt pour cent. D'une part, il y a les attaques perpétrées par des connaissances qui sont une extension de la vie sociale physique et d'autre part, il y a les attaques perpétrées par des inconnu-e-s, où les personnes réagissent à des thèmes et à des profils spécifiques.

Les répondant-e-s avouent assez facilement être auteur-e-s de cyberintimidation. Il n'est pas rare que les personnes expriment des regrets par la suite, mais il est également courant qu'elles justifient leur comportement par des profils ou des thèmes spécifiques. Cela semble indiquer une distinction « nous-contre-eux » renforcée. Attaquer d'autres personnes sur les médias sociaux constitue une pratique normale pour une minorité.

Un peu plus d'un tiers des victimes estiment qu'elles ont été attaquées en tant que femmes ou en tant qu'hommes et que l'attaque visait à les humilier dans leur féminité ou leur masculinité. Il n'y a pas ici de différence significative en fonction du sexe. Chez les personnes transgenres et non binaires, cette proportion augmente toutefois considérablement : parmi elles, trois sur quatre ont déjà subi cette forme de violence.

L'analyse du contenu des exemples donnés par ces personnes montre que la cyberintimidation est souvent sexiste. Langage sexiste, termes péjoratifs, stigmatisation du corps, stigmatisation de la sexualité féminine, stigmatisation d'une sexualité différente de la norme, blâme des victimes, mépris de l'expertise ou même de l'intelligence des femmes... tout cela se retrouve dans l'interaction en ligne. Le sexisme inversé, dans lequel les hommes sont ciblés, existe également.

Même aujourd'hui, alors que le sexisme est un sujet ultrasensible, il apparaît qu'il existe encore un besoin important de sensibilisation aux mécanismes qui le sous-tendent et à ses diverses manifestations.

Les répondant-e-s évoquent très souvent des expériences de harcèlement sexuel en ligne dans leurs exemples d'expériences désagréables. Il peut alors s'agir d'un comportement de flirt malavisé, mais aussi de propositions non désirées et inappropriées, de la poursuite de la violence de l'ex-partenaire ou de la violence sexuelle en ligne, de la cyberintimidation sexiste à connotation sexuelle, de la banalisation de la violence sexuelle, de menaces, de chantage et de *revenge porn*.

1 % des Belges ont été victimes de *revenge porn*. 15 % des femmes et 3 % des hommes ont déjà subi des pressions les poussant à prendre ou à faire prendre des photos dénudées. 15 % des femmes et 7 % des hommes ont déjà reçu des photos dénudées non sollicitées.

Mais une victime de *revenge porn* sur dix se dit certaine que les images ne circulent plus. Deux personnes sur dix sont sûres que c'est toujours le cas. Dans la plupart des cas, les victimes se retrouvent dans une grande incertitude. Beaucoup craignent que l'auteur-e puisse recommencer à tout moment. Ou que d'autres prennent sa place. Une personne sur trois ne demande l'aide de personne. Seule une personne sur six signale les faits à la police. Les raisons invoquées pour justifier le fait de ne pas aller à la police sont principalement la honte, le fait de ne pas oser, le fait d'être trop jeune pour savoir comment faire et le fait de ne pas croire qu'il en sortira quelque chose.

Les victimes de *revenge porn* témoignent de l'abus de confiance, de la mise sous pression, du chantage, de l'impact psychologique, de l'atteinte à l'image, des relations perturbées avec leur entourage, ou de la difficulté à cadrer les expériences de violence. Elles sont aussi régulièrement en proie au *victim-blaming* : ce serait de leur propre faute si elles ont réalisé elles-mêmes les images et fait confiance à quelqu'un qui s'est avéré ne pas en être digne.

8. Recommandations

La cyberintimidation, le harcèlement sexuel en ligne et le *revenge porn* sont des formes relativement nouvelles dans la lutte contre le sexisme et la violence sexuelle. Il s'agit en partie des mêmes problèmes dans un nouvel emballage, mais ces nouvelles formes comportent aussi parfois des défis spécifiques. La lutte contre ces formes de violence se déroule à différents niveaux. Les fournisseurs de services d'hébergement doivent prendre leurs responsabilités. Il est nécessaire de sensibiliser le grand public au sexisme et à la législation. Des codes de conduite sont nécessaires et il convient de responsabiliser les victimes et de les rendre plus résilientes. La violence entre ex-partenaires et les brimades à l'école constituent des points d'attention permanents.

Fournisseurs de services d'hébergement responsables

L'impact des grands fournisseurs d'accès sur la façon dont internet a été façonné et sur son fonctionnement est très important. La législation américaine les absout largement de ce qui se passe

réellement sur internet, mais ce n'est pas le cas en Europe. Les fournisseurs de services d'hébergement sont tenus responsables du contenu et doivent le retirer s'il enfreint la législation.

Pour éviter les problèmes, les fournisseurs d'accès peuvent fixer leurs propres normes. Facebook a ainsi élaboré lesdits « *community standards* ». Il s'agit de directives pour les utilisateur·rice·s. Les discours haineux, contenus violents, images dénudées ou à connotation sexuelle sont automatiquement et proactivement supprimés. En principe, avant même qu'il y ait une plainte. Le processus est entre les mains de robots, il y a donc une certaine marge d'erreur, ce qui entraîne souvent de l'agacement, car cela ressemble à de la censure. À l'inverse, il arrive également régulièrement que des photos ne soient pas identifiées comme du *revenge porn* par les algorithmes. Les victimes doivent alors le signaler elles-mêmes et espérer une réaction rapide de la part de Facebook. Au fil des ans, cependant, les algorithmes deviennent de plus en plus efficaces.

La prise de responsabilité des fournisseurs d'accès est un outil important dans la lutte contre le *revenge porn*. L'Institut peut les contacter ou les victimes peuvent utiliser le site web stopncii.org. C'est un outil de l'*UK Revenge Porn Helpline*. Vous pouvez y doter vos images intimes d'un code numérique afin qu'elles soient reconnues par les systèmes qui participent à l'initiative et automatiquement supprimées lorsque quelqu'un tente de les télécharger à nouveau¹⁴. La plupart des fournisseurs d'accès offrent également la possibilité de signaler des problèmes.

Les petits fournisseurs d'accès ou les personnes qui gèrent des applications, des plates-formes, des pages et autres sont également responsables du contenu et devraient, en principe, appliquer la même discipline.

Sensibilisation

La recherche montre qu'il y a souvent un manque de clarté sur ce qui constitue un comportement acceptable en ligne. La confusion vient peut-être de l'association entre « virtuel » et « pas réel ». Les contacts avec d'autres personnes dans le cyberspace constituent toutefois une véritable interaction sociale. Il y a évidemment des limites concernant ce qui est acceptable comme comportement dans ce contexte. De plus, la législation visant à lutter contre diverses formes de violence s'applique également ici.

Il existe une loi spécifique pour combattre le *revenge porn*, à savoir la loi du 4 mai 2020 (MB du 18 mai 2020) « visant à combattre la diffusion non consensuelle d'images et d'enregistrements à caractère sexuel ». De plus, les médias sociaux sont toutefois considérés comme un espace public, de sorte que la loi du 22 mai 2014 (MB du 24 juillet 2014) tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public est également d'application. En outre, il existe aussi une législation qui vise à lutter contre les violences sexuelles. Le droit pénal sexuel a récemment été réformé par la loi du 21 mars 2022 (MB du 30 mars 2022) « portant modification du Code pénal en matière de droit pénal sexuel ». Les définitions ont été adaptées ou ajoutées et le niveau des peines a été considérablement augmenté. La notion de consentement devient primordiale.

Une bonne législation est essentielle. Dans le cadre de la prévention de la violence, une bonne sensibilisation est au moins aussi importante. Il faut créer suffisamment de clarté sur ce qui peut et ne peut pas être fait en ligne. Les jeunes surtout en ont grandement besoin, mais chez les adultes aussi, les limites sont parfois floues. Il semble que trop de personnes ne se rendent pas compte que les menaces de viol, la traque furtive, le harcèlement, le chantage sexuel, les discours de haine, les appels

¹⁴ Pour l'instant, il s'agit uniquement de Facebook et d'Instagram.

à la violence sont punissables. Les auteur-e-s secondaires sont également punissables : participer au *revenge porn*, visionner ou partager des images pour lesquelles la personne représentée n'a pas donné son consentement, propager des images violentes, participer à des campagnes de haine, etc. : autant de comportements qui ne sont pas acceptables.

Codes de conduite

Des codes de conduite explicites sont formulés sur un nombre croissant de forums. Afin de créer un environnement social agréable pour tou-te-s, cette pratique est certainement à recommander. Différentes formes de sexisme peuvent être interdites par la loi, mais leur transposition concrète en une règle de conduite immédiatement applicable a un effet beaucoup plus direct. De cette manière, les contrevenant-e-s sont exclus. Dans un monde idéal, une culture du respect irait de soi. Tant que ce n'est pas le cas dans la pratique, des codes de conduite concrets peuvent poser des jalons.

Sensibilisation au sexisme

Le sexisme est une culture profondément enracinée.¹⁵ Très souvent, elle est perpétuée de manière inconsciente. Dans le contexte de l'interaction en ligne entre les personnes, cela joue certainement un rôle. Dans les débats enflammés sur les médias sociaux, il y a cependant plus que ça. Le sexisme est un champ de bataille et un champ de mines. Il n'est pas facile d'exprimer une opinion sur le sujet sans, pour ainsi dire, être taillé-e en pièces. Le sexisme est un sujet ultrasensible. Il ne s'agit pas d'idées inconscientes, mais de convictions très explicites. Cela ne change rien au fait qu'il existe également une grande confusion et qu'il demeure nécessaire d'identifier et d'expliquer encore et encore les mécanismes qui sous-tendent le sexisme. Le fait que des partis sur internet s'accusent mutuellement de sexisme – et ont parfois raison et parfois tort – n'y est pas étranger.

Dans la lutte contre le sexisme, il est important d'identifier et de nommer les choses. Il est important d'expliquer comment fonctionne le sexisme, comment il peut être caché, comment même des penseur-se-s égalitaires convaincu-e-s n'en sont pas toujours exempt-e-s. Cela requiert, d'une part, une bonne sensibilisation au sujet et, d'autre part, un engagement et une prise de conscience permanents de la part de chacun-e. Étant donné que le sexisme est si profondément ancré dans la culture, tout le monde s'en rend coupable à un moment ou un autre. C'est en fait très similaire à la lutte pour mettre fin au racisme.

Sensibilisation aux expériences de violence

Le sexisme vise à créer l'inégalité. L'une des manifestations les plus pernicieuses du sexisme est la stigmatisation des victimes qui ont subi des violences. En rejetant la faute sur les victimes et en créant l'idée quelque part que les victimes sont inférieures ou, d'une manière ou d'une autre, un type différent de personnes, les auteur-e-s sont mis à l'abri. Les victimes se tiennent à l'écart des médias sociaux, refusent de parler de leurs expériences, ne les signalent pas, ne cherchent pas d'aide... Lorsqu'on leur demande pourquoi elles ne se sont pas rendus à la police, les victimes répondent souvent deux choses : qu'elles ne veulent pas se sentir victimes et qu'elles ont honte. Cette honte est une stigmatisation intériorisée des victimes : avoir appris à se blâmer lorsqu'on fait l'objet de violences.

La lutte contre le sexisme passe aussi, pour employer un terme démodé, par l'émancipation des victimes. Il faut sensibiliser au fait que la violence est une chose qui vous arrive, qu'il est normal d'avoir

¹⁵ Vous trouverez plus d'informations sur le sexisme dans la section « Cadre théorique et questionnaire », https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/discrimination/sexisme/enquete_youtoo

besoin d'une période de récupération physique et psychologique et, surtout, que la victime n'est pas à blâmer, que cela ne la redéfinit pas en tant qu'être humain et ne doit pas mettre fin à sa vie.

De manière plus générale, la formation à la résilience face aux médias sociaux consisterait à apprendre aux personnes à reconnaître et à nommer les comportements asociaux et antisociaux. Il est également important qu'elles osent le signaler et bloquer les auteur-e-s de ces actes.

Lutte contre la violence entre partenaires et la violence sexuelle

Le *revenge porn* est souvent, mais pas exclusivement, une affaire de violence entre ex-partenaires. Il est important que le *revenge porn* et le harcèlement sexuel en ligne deviennent un point d'attention permanent dans la lutte contre la violence entre partenaires. De même, les formes de violence sexuelle en ligne doivent faire partie intégrante de la lutte contre celle-ci.

Lutte contre le harcèlement dans les écoles secondaires

Puisqu'il revient si souvent dans les témoignages, il convient de mentionner cet aspect ici aussi. Dans la lutte contre le harcèlement à l'école, il faut prêter attention à la transposition en ligne de ce comportement et à l'aspect de violence sexuelle qu'il comporte. Même les jeunes adolescent-e-s semblent y être confronté-e-s.

Les résultats des analyses sont présentés par thème et peuvent être téléchargés sur le site :

<https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/discrimination/sexisme>

Colophon

Éditeur :

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Place Victor Horta 40, 1060 Bruxelles

T 02 233 44 00

egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be

igvm-iefh.belgium.be

Collecte des données :

Enquête #YouToo?

M.A.S., Market Analysis & Synthesis

Brusselsesteenweg 46a

3000 Louvain

Enquête Revenge Porn

IPSOS

Diestsevest 25

3000 Louvain

Éditeur responsable :

Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Auteure :

Hildegard Van Hove

Numéro de dépôt :

D/2022/10.043/21

Deze publicatie is eveneens beschikbaar in het Nederlands.